

➤ L'AGRICULTURE GENEVOISE EN 2030

PARTIE 1 ◀

Fondements
d'une vision
stratégique



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
Contexte	4
Environnement économique	4
Conséquences pour l'agriculture genevoise	5
ETAT DES LIEUX	7
Faits saillants	8
Territoire agricole genevois	8
Agroenvironnement	11
Exploitations agricoles genevoises	12
Activités agricoles	13
Production animale	13
Promotion de l'agriculture	16
PORTRAIT DES FILIÈRES	19
La filière laitière	20
La filière légumes et fruits	22
La filière céréales, pommes de terre et légumineuses	26
La filière élevage	30
La filière vigne et vins	32
SYNTHÈSE DES CONSTATS ET ENJEUX COMMUNS	35
LES PARTIES PRENANTES	39
L'AGRICULTURE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES	43
Bases légales fédérales	45
Bases légales cantonales	45
Observations relatives à l'agriculture dans les documents stratégiques	45
Documents de planification	45
PRÉSENCE DE L'AGRICULTURE DANS LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES	46
ANNEXE I - CONSOMMATION EN CHIFFRES	52
NOTES ET RÉFÉRENCES	54

INTRODUCTION

CONTEXTE

L'agriculture genevoise, comme suisse, connaît un regain d'intérêt de la part du public¹. Le vote massif de la population en faveur d'une sécurité alimentaire renforcée² confirme une tendance amorcée depuis plusieurs années. Cet intérêt marque le profond attachement des citoyens à une production alimentaire de proximité garante de qualité et de traçabilité. Cette confiance renouvelée est un signal encourageant face aux défis majeurs qui attendent l'agriculture suisse, comme par exemple l'accroissement de la population et des besoins alimentaires, les exigences nouvelles de la population vis-à-vis de la production agricole, mais aussi les nouveaux risques induits par les changements climatiques, la gestion des produits phytosanitaires et des antibiotiques, l'émergence de plantes envahissantes et de nouveaux ravageurs ou la fragilisation des services écosystémiques. A ce constat s'ajoute la poursuite de la globalisation des marchés, pesant sur la compétitivité des entreprises et de la production indigène.

Maintenir et développer une agriculture de proximité dans cet environnement en profonde mutation nécessite une compréhension commune et partagée des enjeux. Dans cette perspective, AgriGenève, l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), en collaboration avec les représentants des filières agricoles cantonales, ont mené une réflexion de 2015 à 2016. Au terme de cet exercice participatif, auquel ont été associés

des partenaires et intervenants de milieux de la distribution, de l'environnement, de la santé, de la consommation et de l'alimentation, le comité de pilotage présente l'énoncé d'une vision stratégique concertée pour l'agriculture genevoise à l'horizon 2030. L'objectif premier de ce document de planification est de reconnaître et de valoriser le territoire agricole genevois. Fondé sur une analyse détaillée, ce travail a permis d'identifier les enjeux majeurs de chaque filière et de définir des axes de développement spécifique.

Enfin, il propose une vision stratégique de l'agriculture et définit des objectifs à l'horizon 2030 qui pourront être intégrés dans les outils de planification du canton tout comme dans les stratégies des filières. Un catalogue de mesures est proposé afin de permettre à l'agriculture genevoise de poursuivre sa mission et contribuer durablement à un approvisionnement de qualité, une alimentation saine et un cadre de vie préservé.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité des documents stratégiques élaborés par différentes politiques publiques qui touchent directement ou indirectement les questions agricoles. En se projetant dans l'avenir, elle a fait ressortir l'attachement des citoyens à une agriculture locale, la volonté de la maintenir et la conscience que sa contribution à une meilleure qualité de vie est une chance pour l'avenir de notre canton.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

L'agriculture suisse, au service de l'intérêt général

Depuis l'ouverture graduelle des marchés agricoles dans les années 1990, l'agriculture suisse est dépendante des contributions publiques pour survivre. "Les paiements directs" se généralisent dès 1999 et servent en particulier à rétribuer les prestations d'intérêt général fournies par les exploitations, en compensation des pertes de compétitivité occasionnées par l'ouverture des marchés. Ces dernières concernent les prestations écologiques et celles en faveur du paysage. En 2018, ces contributions représentaient 2,812 milliards¹⁾ de francs soit 21 % des ressources totales du secteur agricole suisse³. Cette

part importante du revenu de l'agriculture conditionne les choix et les décisions des exploitants.

En 2018, les recettes totales de la production agricole suisse s'élevaient à 10,5 mia de francs, dont 2,8 de contributions publiques. Le revenu par unité de travail a augmenté de 5,8 % en 2017 par rapport à 2016. En région de plaine, il demeure toutefois inférieur de 21 % aux salaires de référence.

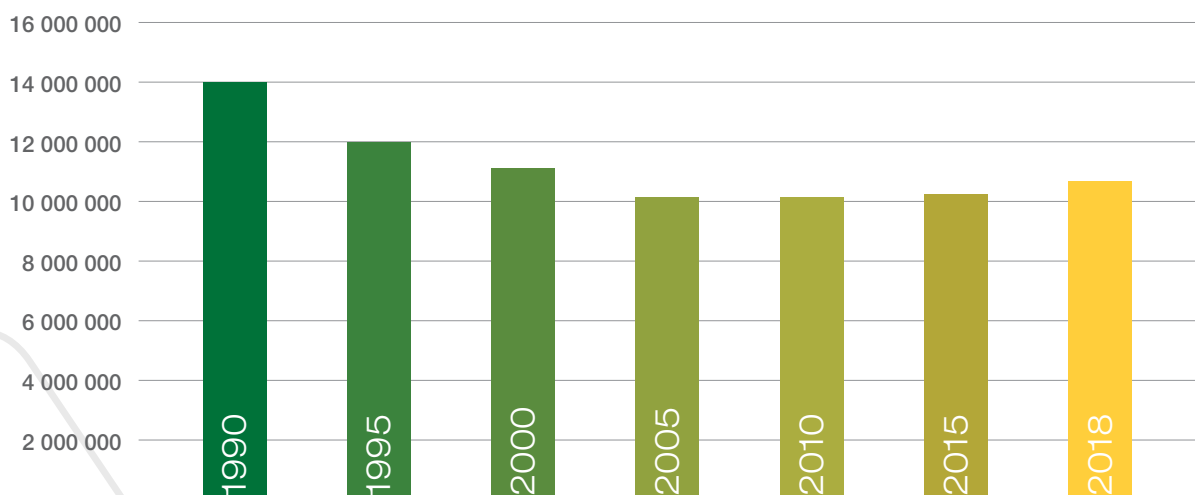
¹⁾ selon budget 2018 conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 14.12.2017

Des mutations significatives de la production vivrière

L'ouverture des marchés a, par ricochet, provoqué une mutation significative de la production vivrière et donc de la palette de produits de l'agriculture suisse. L'importance monétaire des différentes cultures a été considérablement modifiée. Le prix des céréales par exemple a diminué de moitié entre 1990 et 1999. Les grandes cultures (céréales, oléagineux, betteraves sucrières, pommes de terre) a reculé face aux cultures spéciales (fruits et légumes, viticulture et horticulture), passant de 12 % de la valeur de production totale en 1990 à 7 % en 2016, alors

que les cultures spéciales ont augmenté de 17 % à 24 %. Cette évolution est aussi perceptible pour l'élevage. La part du lait, symbole de l'agriculture suisse, est passée de 24 % en 1990 à 21 % actuellement. La part de l'élevage porcin de 12 % à 9 %. En revanche, la part de la production bovine a augmenté pour remonter à environ 13 % de la valeur totale, tout comme celle de l'aviculture (volailles et œufs) qui a presque doublé pour atteindre 5 %.

Evolution de la valeur de production suisse au prix courant (CHF)



CONSÉQUENCES POUR L'AGRICULTURE GENEVOISE

Les tendances suisses se confirment à Genève

En 18 ans, 5 % de la surface agricole utile du canton aura disparu définitivement, totalisant 583 ha. Ces pertes de surface agricole impactent les exploitations et limitent leurs possibilités d'agrandissement. Conséquemment, la production vivrière diminue dans toutes les cultures végétales à l'exception des légumineuses et du soja⁴.

La production viticole semble être la production la plus résiliente ; la production de céréales la plus touchée. En parallèle, les surfaces dédiées aux oléagineux et aux herbages ont augmenté.

La production animale se maintient avec toutefois une diminution dans le secteur porcin compensée par une progression de la volaille.

La recherche de valeur ajoutée et l'effet de la politique agricole de ces dernières années conditionnent les choix des producteurs. Les surfaces en augmentation concernent des productions non vivrières, plus particulièrement les surfaces de promotion de la biodiversité, plaçant l'intérêt pour la production de denrées alimentaires en contradiction avec la volonté affirmée du peuple suisse.

Evolution de quelques productions végétales de 2000 à 2017 Source : Rapport 2017 OCAN

	2000	2017	Différence	%
Surface agricole utile	11832	11249	-583	-4.9
Céréales	4325	3507	-818	-18.9
Vigne	1470	1415	-55	-3.7
Oléagineux	950	1407	+457	+48.1
Soja et autres légumineuses	23	443	+420	+1826.1
Protéagineux	463	366	-97	-21
Maïs	441	356	-85	-19.3
Cultures maraichères et horticoles plein champ	364	161	-203	-55.8
Cultures fruitières	120	65	-55	-45.8
Cultures maraichères sous abris	99	52	-47	-47.5
Herbages	2246	2492	+246	+11

Evolution de la production animale

Evolution cheptel 2000 à 2017 Source : OFS 2018

	2000	2017	Différence	%
Volailles	8112	53086	+44974	+554
Porcs	4369	1220	-3149	-72.1
Bovins	2660	2640	-20	-0.8
Moutons	2003	2176	173	+8.6
Equidés	1465	2117	+652	+44.5
Chèvres	43	276	+233	+542

ETAT DES LIEUX



FAITS SAILLANTS

TERRITOIRE AGRICOLE GENEVOIS

Superficie de la zone agricole (ZA) : 12'711 ha en 2017, soit 45 % du territoire du canton (contre 13'002 ha en 2000, soit une perte 291 ha ou -2.2%)

Une première base constitutionnelle relative à l'aménagement du territoire est introduite dans la Constitution fédérale en 1969 (aujourd'hui art 75 Cst). En 1971, la loi sur la protection des eaux introduit les notions de séparation entre bâti et non bâti (entrée en vigueur au 1er janvier 1972). La zone agricole figure dans la Loi sur l'aménagement du territoire depuis 1979 grâce à l'introduction d'un régime dérogatoire à l'article 24. Il prévoit la garantie cantonale de la situation acquise. Cette inscription devait assurer la préservation en suffisance de bonnes terres agricoles et d'espaces pour les infrastructures nécessaires aux exploitations. A Genève, le territoire agricole avait déjà fait l'objet d'une planification bien avant 1970 (Plan Braillard, 1935). La création d'une zone agricole date de 1952 (5e zone B). Depuis les années 1970, une constante diminution de ces surfaces est observée. La perte est liée à l'urbanisation, au développement d'infrastructures publiques et aux projets environnementaux

(réserves naturelles, renaturation de cours d'eau, couloirs biologiques, etc). La zone agricole n'est par ailleurs pas entièrement dédiée à l'activité agricole. Les usages non-agricoles à Genève concernent une surface de 1'742 ha⁵ (équipements publics et privés, bois, bosquets, gravières, habitations et leurs prolongements).

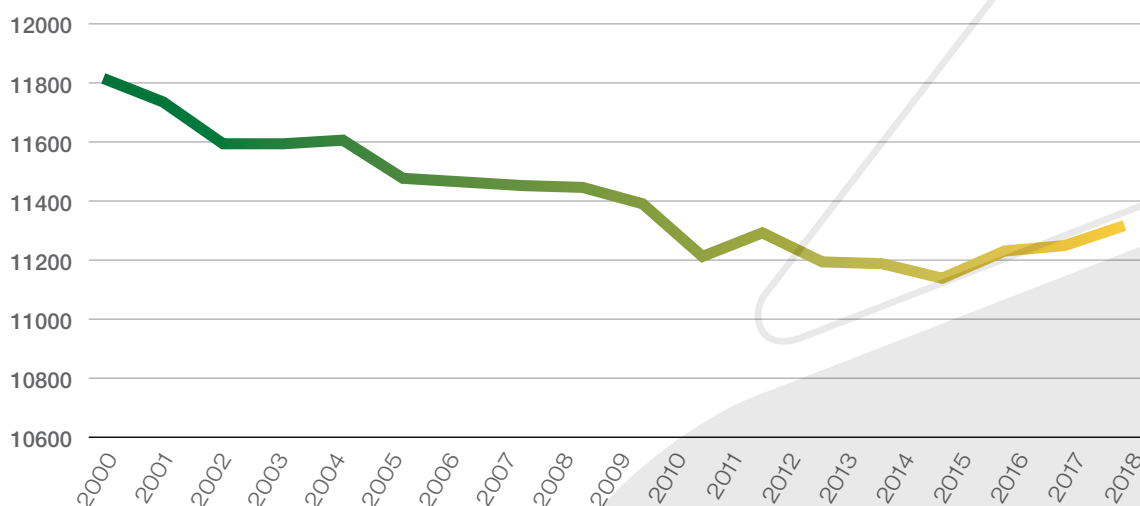
La zone agricole est donc d'abord une zone de non bâtir. Seules les constructions agricoles y sont autorisées, pour autant que la preuve du besoin ait été démontrée. Des exceptions sont néanmoins possibles pour la rénovation et l'extension mesurée des bâtiments non agricoles (principe de situation acquise) ainsi que pour les équipements publics qui ne peuvent pas être construits hors zone agricole (projets imposés par leur destination comme une nouvelle route, une STEP, ...).

Superficie de la surface agricole utile (SAU)⁶ genevoise en 2018 : 11'314 ha soit 89 % de la ZA ou 39% de la surface cantonale (contre 11'832 ha en 2000, soit une perte de 483 ha, ou -5 %)

La SAU représente l'ensemble des surfaces cultivées de façon permanente par les producteurs établis sur le canton de Genève. Le calcul de la SAU tient compte des surfaces situées hors du canton (en France ou cantons voisins) mais cultivées par des résidents genevois. A contrario, les surfaces situées sur le territoire genevois mais cultivées par des non-résidents ne sont pas considérées dans la SAU genevoise. Tout comme les zones d'estivages (alpages). La surface cultivée par des genevois dans d'autres cantons suisses correspond approximativement à celle cultivée à Genève par des non-résidents. La SAU est donc un bon indicateur de la surface cultivée dans le canton.

La SAU connaît une diminution constante, en moyenne 35 ha/an depuis les années 2000 soit l'équivalent de 50 terrains de football chaque année. Cette perte annuelle a été plus forte entre 2000 et 2010 (-48 ha/an) que 2011 et 2018 (-5 ha/an). Ce ralentissement semble indiquer une meilleure maîtrise de l'utilisation non agricole du territoire durant cette seconde période. La SAU du canton s'élève en 2018 à 225 m² par habitant (660 tenant compte des surfaces du périmètre franco-valdo-genevois) alors qu'environ 2'000 m²/hab (2'500 yc l'élevage) seraient nécessaires pour couvrir les besoins annuels d'une personne⁷.

Evolution de la surface agricole utile genevoise de 2000 à 2018 (Source OFS)



Superficie de la surface d'assolement (SDA): 8'485 ha en 2018 soit 67 % de la ZA
(contre 8'592 ha en 2000, soit une perte de 102 ha, ou - 1.2 %)

Pour contrer la perte inexorable de terre agricole et conserver un potentiel productif à l'échelle nationale, la Confédération adopte en 1992 déjà, un plan sectoriel des **surfaces d'assolement** obligeant les cantons à préserver à long terme leurs meilleures terres cultivables. Chaque canton se voit attribuer un quota minimum de SDA. Pour Genève, ce quota est fixé à **8'400 ha**. Le recensement des surfaces d'assolement est placé sous la responsabilité de l'Office de l'urbanisme. Le système du quota SDA permet de freiner l'extension de l'urbanisation

sur les terrains cultivés.

Selon les prévisions du Plan directeur cantonal 2030 (PDCant), ce quota sera atteint en 2023, raison pour laquelle les autorités fédérales ont imposé des restrictions dans sa mise en œuvre. Le manque de SDA pourrait aussi compromettre des projets agricoles de grande dimension comme les serres maraîchères, celles-ci étant actuellement considérées comme des constructions et non comme des surfaces de production alimentaire.

Superficie de la zone agricole spéciale (ZAS): 347 ha soit 2,7 % de la SAU

Suite à la révision partielle de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et de son ordonnance d'application, entrée en vigueur le 1er septembre 2000, de nouvelles dispositions obligent les cantons à réglementer les implantations d'infrastructures nécessaires aux productions non tributaires du sol. Tout projet agricole non tributaire du sol (notamment les grandes serres maraîchères et les grandes étables pour bétail) doit faire l'objet d'une procédure préalable de planification, PLA ou plan localisé agricole. En 2008, Genève opte pour une planification positive. Les périmètres dans lesquels ces PLA peuvent prendre place sont délimités dans des ZAS⁸. A travers ce choix, Genève décide de concentrer sur quelques espaces sélectionnés (environ 3 % de la zone agricole) les projets agricoles non tributaires du sol, alors que les autres cantons ont mis l'accent sur la protection de sites sur lesquels ils ne voulaient pas voir de projets agricoles non tributaires du sol se développer.

Les ZAS sont dédiées à des installations (serres, porcheries, poulaillers, autres infrastructures) mais concernent

essentiellement des serres maraîchères. Trois périmètres sont définis à Genève (Troinex-Veyrier; Perly-Plaine de l'Aire; Bardonnex-Plan-les-Ouates) totalisant 347 ha (sans la ZAS de Bardonnex et Plan-les Ouates). Une fondation de droit public pour les zones agricoles spéciales (FZAS) réalise ou accompagne des projets d'infrastructures collectives. A ce jour, un peu plus de 10 % sont utilisés sur les 347 disponibles (dont 20 ha de serres cofinancées grâce au premier Programme de développement régional PDR1). Les zones agricoles spéciales sont en réalité des périmètres dans lesquels il est possible de construire de grands projets agricoles. Le droit des constructions en zone agricole s'y applique sans simplification particulière, même pour les projets non tributaires du sol et soumis à un PLA.

Ainsi, cette délimitation positive ne colle pas toujours à la réalité de la production (gestion des ressources et des transports) ni ne facilite les installations. Elle peut au contraire constituer un frein au développement.

Principe des zones agricoles spéciales (Genève) et des zones d'exclusion
(autres cantons)



Genève:
zones agricoles spéciales pour PLA



Autres cantons:
zones d'exclusion des PLA

Superficie exploitée par des producteurs genevois, sise hors du canton : 1'233 ha en 2018

L'agriculture genevoise s'inscrit dans le territoire franco-val-do-genevois. Cet espace couvre 2'000 km² dont 33 % dédié à des activités agricoles. Ces surfaces contribuent à l'approvisionnement du canton.

Les agriculteurs genevois annoncent exploiter environ 1'200 ha en France voisine, dont 120 ha de vigne bénéficiant de l'"AOC Genève". Ces surfaces sont situées dans la zone limitrophe étrangère (régie par la loi fédérale sur les douanes,

plus communément appelée "zone des 10 kilomètres"). Elles peuvent bénéficier de certains paiements directs suisses et les récoltes peuvent être importées en Suisse selon des règles spécifiques, notamment en ce qui concerne les franchises de douane.

Les éventuelles surfaces agricoles situées hors zone limitrophe étrangère et cultivées par des exploitants suisses ne sont pas référencées, car elles ne concernent pas la législation suisse.

Zone franche

La sentence arbitrale prononcée le 1er décembre 1933 par la Cour internationale de justice de La Haye, désignée sous la dénomination "accords de Territet" (du nom d'un village vaudois) confirme notamment le maintien des zones franches autour de Genève, avec un droit d'importation des produits zoniers vers la Suisse. Genève est aujourd'hui entourée de deux zones franches : celle de l'Ain (accord de 1815) et celle de la Haute-Savoie (accord de 1860). Les producteurs français situés dans ces zones peuvent exporter leur production agricole en franchise de douane selon des quotas prédéterminés. Les produits issus des zones franches peuvent bénéficier du label Swissness.

L'exemple emblématique de ce lien entre Genève et ses zones franches est la coopérative genevoise des Laiteries Réunies Genève (LRG), dont le lait provient à 40 % de vaches françaises situées en zone franche.



Vision globale

L'enchevêtrement des différents concepts d'observation de l'espace rural genevois en 2016 peut être schématisé et résumé comme suit : la surface agricole cultivée sur le canton de Genève totalise environ 10'000 ha, et représente 35 % du territoire genevois.

France, VD, ...	Canton de Genève 28'308 ha (100 %)		
	Zone agricole 12'733 ha (45 %)	Autres zones dont bois et forêts 11'534 ha (41 %)	Zone lac et cours d'eau 4'041 ha (14 %)
Surface agricole utile 11'314 ha Surface d'assolement 8'484 ha ZAS			

Chiffres 2016

AGROENVIRONNEMENT

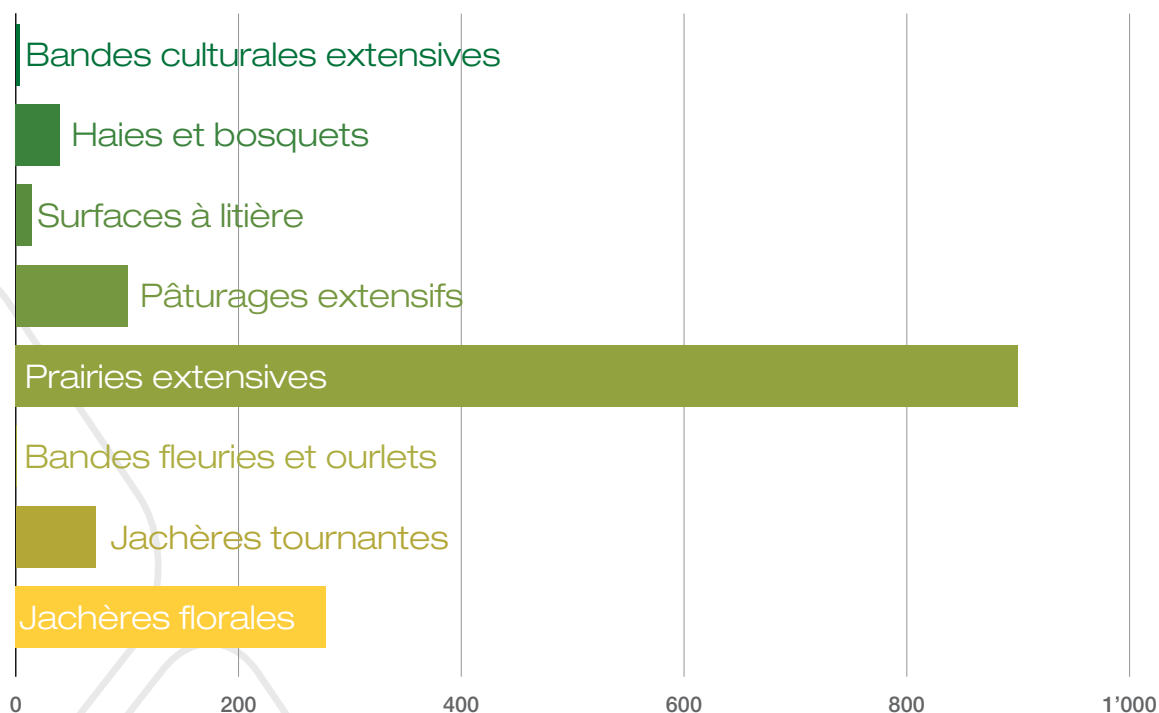
Superficie dédiée à la promotion de la biodiversité : 1'383 ha en 2017, soit environ 14 % de la SAU (contre 1'146 ha en 2011, soit une augmentation de 227 ha, ou + 20 %)⁹

La sauvegarde de la biodiversité et des écosystèmes est prise en compte dans toutes les activités agricoles.

Une surface minimale de 7 % doit y être consacrée pour être éligible aux paiements directs de la Confédération. La moyenne

suisse est à 12 % et Genève se situe à près de 15 %. En outre, 9 réseaux agroenvironnementaux (rae) permettent de relier les différents milieux naturels et semi-naturels dans un périmètre choisi. Ces réseaux couvrent désormais l'entier du territoire genevois.

Surfaces dédiées à la promotion de la biodiversité, comparaison intercantonale et moyenne suisse (Genève environ 14 %, moyenne suisse 12 %)



Promotion d'un paysage diversifié

La qualité du paysage figure parmi les nouvelles mesures introduites dans le cadre de la politique agricole (PA14-17). Il peut s'agir d'alignement d'arbres, d'arbres fruitiers aux abords

d'habitations, de cultures associées, d'une augmentation de la rotation des cultures, de haies ou encore d'arbres marquant le territoire.

Superficie dédiée à la renaturation des cours d'eau : 25 ha en 2016, et 18 ha de surfaces agricoles impactées indirectement (restriction d'utilisation)¹⁰

L'amélioration des cours d'eau impose une emprise sur les territoires adjacents. Le programme de renaturation débuté en 1997 vise à protéger et reconstituer les cours d'eau et leur paysage pour favoriser leur biodiversité. Remises à ciel ouvert, élargissements du lit, créations d'étangs ou de zones humides, aménagements des berges, de cheminements pédestres par exemple ont nécessairement un impact sur les surfaces originellement dédiées à l'agriculture. Ce travail effectué depuis 20 ans

aura été pionnier et permettra au canton d'être moins impacté que d'autres par la nouvelle Loi fédérale sur la protection des eaux entrée en vigueur en janvier 2017.

Ces espaces naturels sont souvent accessibles, utilisés comme lieux de détente, appréciés des citoyens et reconnus en tant que composante de leur qualité de vie. Toutefois, ces surfaces sont soustraites à la production agricole.

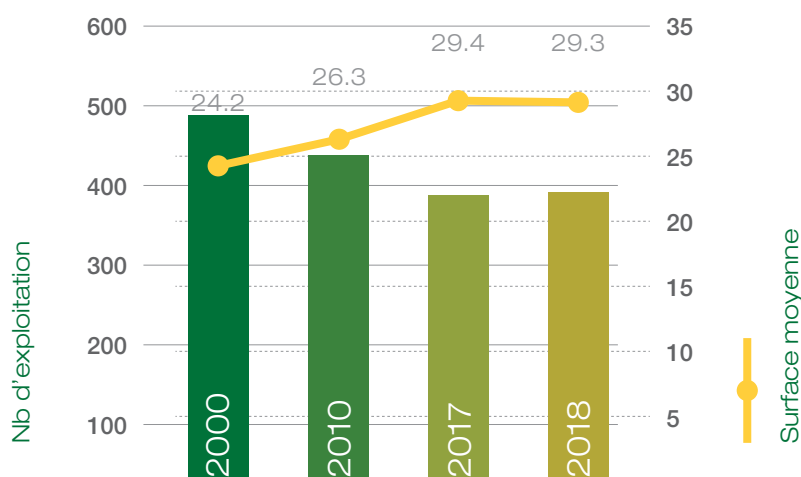
EXPLOITATIONS AGRICOLES GENEVOISES

Nombre d'exploitations : 386 exploitations en 2018 (contre 488 en 2000, soit une diminution de plus de 20 %)

En 2018, 386 exploitations étaient recensées, soit 3 de moins qu'en 2016. En 2000, on recensait encore 488 exploitations sur le Canton. La diminution du nombre d'exploitations a pour conséquence une concentration des surfaces avec augmentation de la surface par exploitation, passant de 24.2 ha en 2000 (22,3 ha en 1980) à 29.3 ha/exploitation en 2018 (+21 %). Les exploitations à titre principal représentent 70 % de l'ensemble des exploitations. Ce chiffre est resté stable.

► Parmi ces 386 exploitations, 265 bénéficient de contributions financières prévues par la Politique agricole de la Confédération (PA14-17). Les 121 qui ne bénéficient pas de contributions financières concernent les exploitants atteints par l'âge de la retraite, les serristes, ceux qui renoncent pour des raisons de charge administrative (notamment en viticulture où la part des paiements directs par rapport au revenu provenant de la vente de la production est faible), ou en raison d'une taille insuffisante pour en bénéficier.

Evolution du nombre d'exploitations et de la surface agricole moyenne par exploitation entre 2000, année de référence, et 2018



ACTIVITÉS AGRICOLES

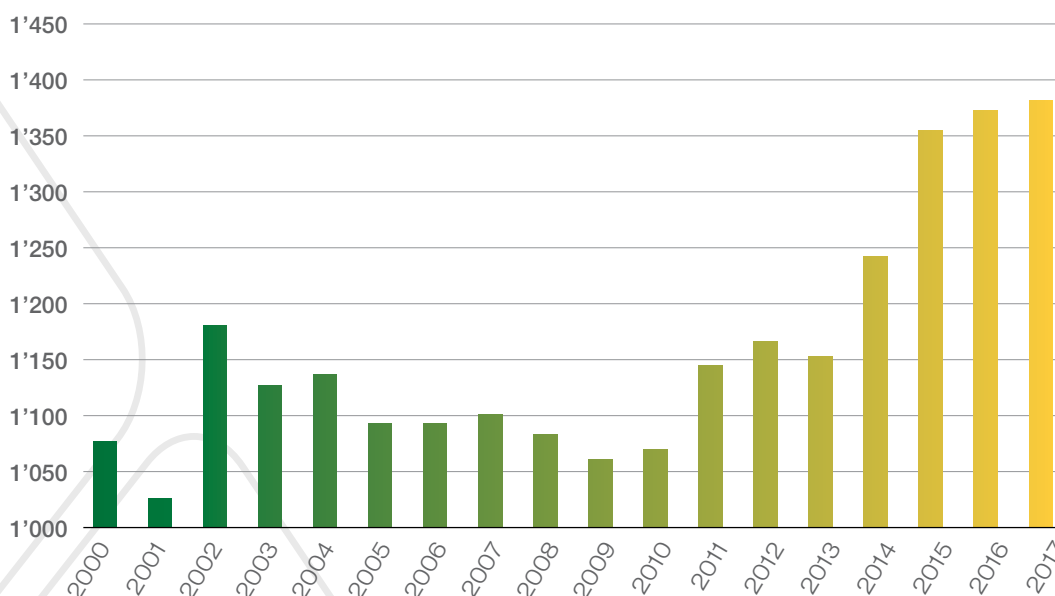
Production végétale

- **Les grandes cultures, la viticulture et les cultures maraîchères forment l'essentiel de la production agricole du canton. Une diminution de la production est toutefois constatée dans tous les types de cultures (céréales, oléagineux, légumineuses, cultures maraîchères en plein champ, vigne, arbres fruitiers et autres cultures pérennes).**

La chute la plus marquée concerne les céréales (-19 % depuis 2000) qui diminuent au profit des surfaces herbagères (+11 % depuis 2000). Cette diminution s'explique par l'attrait économique des surfaces de promotion de la biodiversité introduites dans la politique agricole depuis le milieu des années 90 - illustré par les jachères florales qui couvrent 264 ha en 2018 - comparé au prix bas des céréales sur le marché.

Le soja et les légumineuses sont en forte augmentation, mais ne représentent que 4 % de la SAU en 2018. Cette augmentation est due au développement du soja et à différentes cultures fourragères protéagineuses utilisées dans le cadre de la filière carnée locale. Les cultures maraîchères sous abri ont diminué de 14 % (resp. 99 ha en 2000 et 71 ha dont 27 ha hors-sol en 2016). L'évolution s'est faite par à-coups dès les années 2000 (abandon des tunnels au profit de serres et de serres hors-sol). Le financement partiel de la Confédération dans le cadre du premier programme de développement régional (PDR1) a permis la modernisation des infrastructures. En 5 ans, ce programme aura permis de tripler la surface de serres hors-sol (20 ha 2012-2016, +3 ha prévus dès 2017).

Evolution des surfaces dédiées à la promotion de la biodiversité à Genève (2000 et 2017)



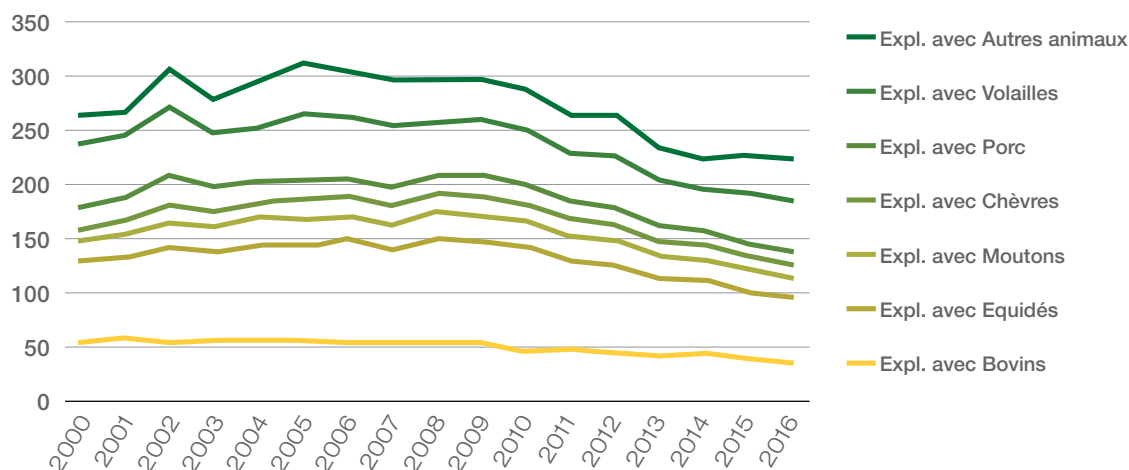
PRODUCTION ANIMALE

- **Les exploitations déclarant une production animale comme activité principale diminuent entre 2000 et 2018. Les diminutions concernent principalement les productions laitière et porcine. Une augmentation sensible est à signaler au profit d'élevage caprin, de poules et d'abeilles. Toutefois, 98 % des colonies d'abeilles sont en mains de particuliers, non-professionnels de l'agriculture.**

L'agriculture genevoise n'est pas fortement orientée vers la production animale. Le système le plus courant restant les grandes cultures sans bétail couplée à une production viticole. Un certain nombre d'exploitations sont mixtes et certaines d'entre elles ont développé une production animale importante. Environ 50 exploitations pratiquent la polyculture avec des

animaux (porcs, ovins, équins) et près de 40 avec des bovins. On ne dénombre que 4 exploitations laitières en 2018. Le nombre de bovins est toutefois resté stable en 10 ans (vaches allaitantes et engraissement). Le cheptel de petits ruminants est stable (env. 2'000 bêtes). Le nombre de volailles a augmenté suite à la construction de nouveaux poulaillers dédiés à l'engraissement de poulets et à des poules pondeuses, rendue possible par le développement d'une filière avicole 100 % genevoise (GRTA). L'effectif est passé de 8'000 poules en 2000 à 53'000 en 2018. La production porcine a quant à elle subi une baisse de 72 % passant de 4'370 porcs en 2000 à 1'250 en 2018. La filière viande genevoise se maintient en profitant de la proximité des consommateurs (- 0,9 % UGB¹¹ du cheptel total).

Evolution du nombre d'exploitations avec animaux à titre principal (Source OFS)



Modes de production

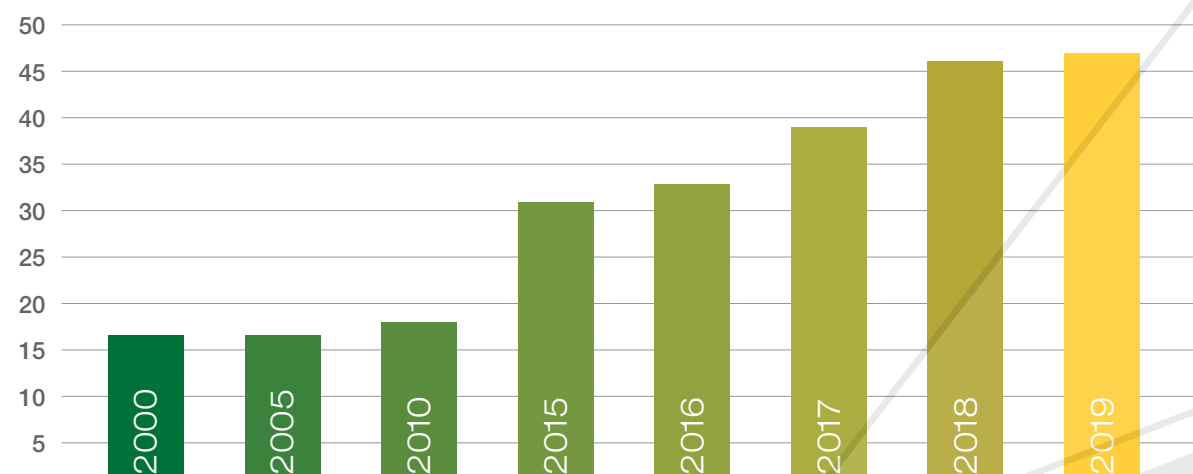
Depuis les années 1970, la recherche de modes de production réduisant les nuisances et le recours aux intrants a apporté de nombreuses réponses encore d'actualité. La production intégrée en est l'expression la plus concrète. Elle est fondée en priorité sur les mesures culturales préventives (choix des variétés et mesures d'hygiène), le contrôle mécanique (pièges, filet) et la lutte biologique (auxiliaires, confusion sexuelle et produits naturels). La lutte chimique y figure également, mais dans des conditions précises et strictement limitées : un produit phytosanitaire doit être sélectif et appliqué uniquement en présence de ravageurs ou de maladies avérées et lorsque les seuils d'impact

économique sont dépassés.

Les modes de productions certifiés biologiques (Bourgeon, Demeter) observent des règles identiques avec comme différence principale le fait de ne recourir qu'à des produits de lutte chimique d'origine naturelle (soit présents à l'origine dans la nature). Cette exigence limite le nombre de pesticides à disposition. Ces modes de production connaissent toutefois une progression depuis 10 ans car ils répondent, sinon à tous les défis agronomiques, aux préoccupations du public quant aux effets indésirables des produits phytosanitaires.

Evolution du nombre d'exploitations et de surfaces cultivées en bio à Genève et en Suisse (2000 et 2019)

Autres activités agricoles



► **Dès les années 2000, les exploitations développent des activités visant une diversification de leurs revenus. Elles concernent essentiellement la vente directe, l'accueil à la ferme et l'agrotourisme. Des actions de communication et sensibilisation accompagnent cette diversification.**

Neuf gîtes ruraux sont répertoriés en 2016. Des offres d'accueil à la ferme existent dans 8 exploitations (brunch, visites, dégustations). La vente directe est pratiquée par 51 % des exploitations, ce qui place Genève en 2e position sur le plan national. En parallèle, des actions de sensibilisation se sont pérennisées au cours du temps : Ecole à la ferme (9 exploitations), Caves ouvertes (toutes les exploitations vitivinicoles du canton) en sont des exemples. Ces développements profitent d'un bassin de population important et géographiquement proche.

La foresterie est le parent pauvre de ce développement. Sur les quelques 3'005 ha de forêt recensés en 2016, environ 50 % sont en mains privées dont 255 ha recensés auprès d'exploitants agricoles. Il n'existe pas de filière structurée. Les coûts de production élevés tout comme le manque de débouchés

pour le bois local expliquent cette situation. Des initiatives visant une revalorisation de l'exploitation forestière à des fins économiques et en conformité avec les principes d'un développement durable ont toutefois vu le jour essentiellement pour le bois de chauffage. D'autres développements sont en cours d'étude pour le bois d'œuvre.

Jusqu'à la fin des années 90, les productions agricoles genevoises, plus particulièrement les grandes cultures -blé, céréales fourragères, colza, maïs- étaient peu diversifiées et orientées quasi exclusivement vers les grands marchés nationaux. Depuis une vingtaine d'années, on assiste à un foisonnement de nouvelles productions dont la destination principale est le marché local. Lentilles, blé dur, lupin, pois chiches, orge brassicole, courges, carthame, viennent ainsi compléter les productions traditionnelles genevoises. Certains de ces produits sont conditionnés ou transformés à la ferme et ces marchés de niche offrent l'avantage de générer une plus-value financière non négligeable pour les producteurs lorsqu'ils sont valorisés en vente directe.



PROMOTION DE L'AGRICULTURE

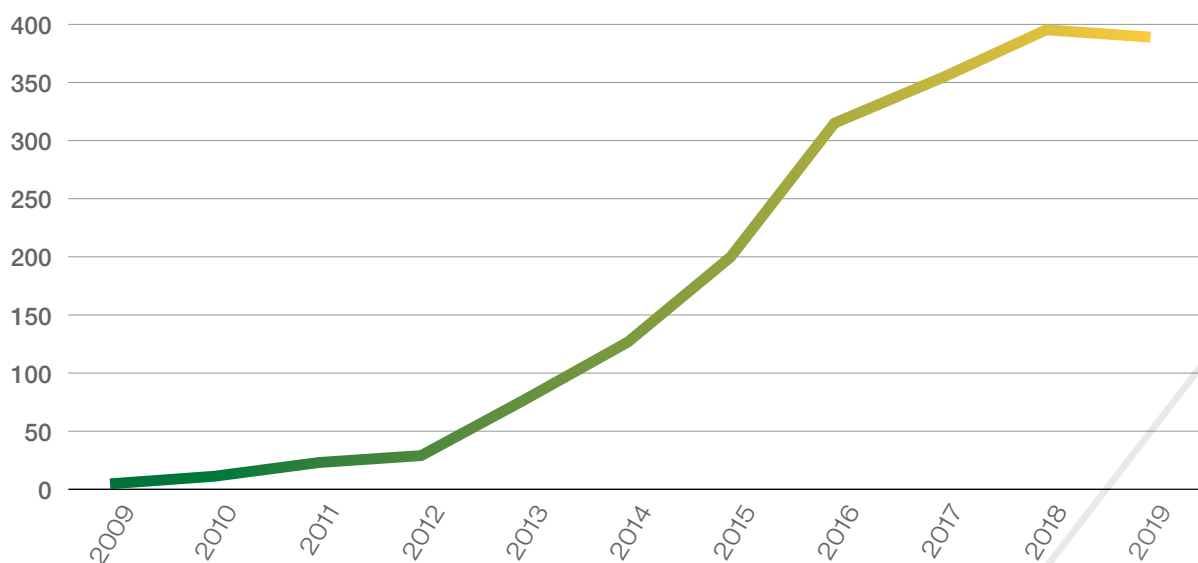
Marque de garantie Genève Région - Terre Avenir GRTA

En 2004, sous l'impulsion de l'Etat de Genève, une marque de garantie permettant d'identifier les produits agricoles locaux élaborés selon un cahier des charges défini et contrôlé a été créé. La marque de garantie GRTA est propriété de l'Etat mais exploitée par les professionnels. Elle répond aux attentes du consommateur en garantissant le respect des critères de proximité, de qualité, de traçabilité et d'équité. La marque GRTA connaît depuis lors une progression constante. Elle est un outil central de la politique agricole genevoise, reconnue tant par les producteurs que les consommateurs. Une commission technique composée de représentants des différentes parties prenantes en assure la gestion.

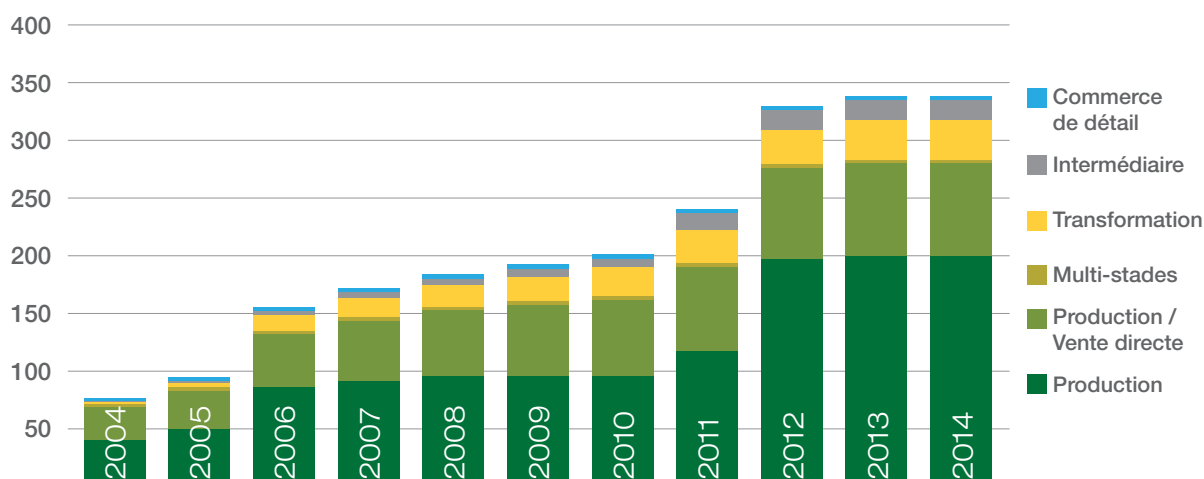
En 2018, sur les 386 exploitations agricoles du canton, 280 proposent des produits certifiés GRTA (soit 72 % des exploitations). Les exploitations restantes sont essentiellement des domaines viticoles qui bénéficient de leur propre système d'identification, l'AOC Genève.



Evolution du nombre de restaurants proposant des produits GRTA chaque jour



Evolution du nombre d'utilisateurs de la marque GRTA, source OCAN 2014.



Source OIC disponible jusqu'en 2014

Projets collectifs

Production - transformation - commercialisation

Le canton (grâce à sa loi sur la promotion de l'agriculture - LPromAgr) avec l'aide de la Confédération, soutient des projets collectifs. Le but est de favoriser les développements et les collaborations entre les acteurs d'une même filière, voire celles pouvant exister entre filières, grâce à la mise à disposition de crédits d'investissements et l'octroi de subventions d'investissement. L'exemple le plus significatif est le Programme de développement régional ou PDR.

Le PDR1 a débuté en 2012 pour une durée de 7 ans. Il visait la réalisation de projets d'amélioration de la production, de la transformation ou de la commercialisation. Il a permis la modernisation de l'outil de travail en production maraîchère (constructions de serres peu gourmandes en énergie, nouvelle centrale de commercialisation avec lignes de conditionnement pour les produits bio), en production laitière (nouvelle ligne de conditionnement de lait frais UHT), en production céréalière (mise en place d'installations spécifiques pour les produits bio, les céréales spéciales et création d'une malterie). Il a favorisé les débouchés des produits locaux (création d'une plateforme de commercialisation pour les produits GRTA) et le développement de projets visant à diminuer l'empreinte écologique (implantation d'une chaufferie à bois et d'espaces naturels dans les ZAS). Le PDR1 était porté par trois coopératives agricoles (Union Maraîchère de Genève, Cercle des Agriculteurs de Genève, Laiteries Réunies de Genève), huit maraîchers, la Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS) et AgriGenève (organisme faîtière de l'agriculture genevoise).

Le PDR2 vise à favoriser la connaissance et l'accès aux produits de l'agriculture genevoise. Il cible le grand public. Cinq fermes urbaines (Genève, Meyrin, Bernex, Vernier, Veyrier) et des "haltes terroir" sur la ligne du Ceva sont concernées.

Des réflexions pour le développement d'autres PDR sont en cours, elles concernent la production animale et la filière pommes de terre.

Information - sensibilisation

Rapprocher les citoyens de l'environnement agricole en développant des lieux de sensibilisation comme les fermes urbaines figure parmi les projets de développement de la communication. Ces lieux pourront intégrer l'entier des étapes de la filière : production, vente, consommation (petite restauration). Des programmes pédagogiques de sensibilisation à la production agricole locale et aux principes d'une alimentation saine et équilibrée pourront y être dispensés. Le PDR2 prévoit la réalisation de 5 fermes urbaines d'ici à 2030. Trois projets font l'objet d'études préliminaires dans le cadre de projets d'aménagement, en collaboration avec le canton, les communes concernées et des partenaires privés.

Un programme d'information et de sensibilisation sur les comportements alimentaires favorisant le bien-être et la santé est en cours d'évaluation en collaboration avec toutes les parties prenantes. Il doit permettre en outre de renforcer l'adhésion à l'agriculture de proximité et promouvoir la palette de produits disponibles. A terme, ce programme vise à être dispensé dans des fermes urbaines, mais également dans les exploitations genevoises qui le souhaitent.

PORTRAIT DES FILIÈRES



LA FILIÈRE LAITIÈRE



CONSTATS

La production genevoise**

A fin 2018, quatre exploitations produisent 2,4 mio de kg de lait de vache GRTA dont seul 1,25 mio kg est valorisé (lait, yogourts GRTA essentiellement)^a. Ces petits volumes sont complétés par des apports extérieurs afin d'assurer la viabilité des Laiteries Réunies Genève (LRG). En 2017, celle-ci peut compter sur un bassin d'approvisionnement couvrant 3 régions¹² : le canton de Genève (4 exploitations en 2017), la partie sud-ouest du canton de Vaud (63 exploitations) pour environ 18 mio kg, les zones franches du Pays de Gex (33 exploitations) et de Haute-Savoie (25 exploitations) pour 23 mio kg. Au total, 180 producteurs répartis en 125 exploitations (env. 7'000 vaches laitières) du Grand-Genève assurent l'approvisionnement des LRG. 11

exploitations sont certifiées en production biologique (Progana-Prolait). Sur les 45 mio de kg de lait produits par année, 36 mio de kg sont transformés, le solde étant revendu. Les LRG produisent environ 300 produits laitiers différents vendus sous différentes marques.

Une production de lait de chèvre est minime et représente une niche. Le 3/4 du cheptel est élevé dans des exploitations ne touchant pas de paiements directs.

► **la production de lait genevois couvre environ 10 % de la consommation actuelle, 4 % de la consommation recommandée**

La mise en marché**

Les LRG assurent la transformation et la mise en marché de ses produits, vendus sous différentes marques (Nutrifrais, Val d'Arve, autres) grâce à sa plateforme de distribution Vivadis. Seul le lait genevois (2,4 mio kg) peut bénéficier de la marque GRTA : 1,1 mio kg vendu sous forme de lait, le solde étant transformé en yogourt et en fromage à pâte molle (50/50). Les produits

sont disponibles sur le canton auprès de la grande distribution (fromage, yogourts, lait UHT entier, bag-in-box 3l, etc.) ainsi que dans la restauration collective.

► **le développement de produits laitiers GRTA destinés à différents publics cibles valorise le lait genevois**

ANALYSE SWOT

Forces	Faiblesses
Diversité des activités, y compris négoce. Produits et marques historiques fortes, y compris sur les fromages à pâte molle. Logistique pour les livraisons (externalisée). Accords de la Zone Franche. Marque GRTA. Lait de qualité, fraîcheur.	Faible volume de production dans le canton. Rôle-clé des personnes en charge du pilotage de la filière (personnel de direction et conseils d'administration). Prix au producteur (faible couverture des coûts de production).
Opportunités	Menaces
La réglementation "Swissness". Augmentation de la population. Regain d'intérêt envers les produits locaux de la part de la population.	Ouverture du marché du lait (ligne blanche). Dépendance vis-à-vis de la production de lait du canton de Vaud et de la zone franche (production & gouvernance LRG). Renforcement des distorsions de normes entre la Suisse et l'UE (installations, détention des animaux). Différence de contribution d'estivage sur France (spécifique pour producteurs de lait genevois). Emprise sur les terres agricoles et difficultés de cohabitation (loisirs + exploitation des alpages). Augmentation de la forêt au détriment des zones d'estivage (Salève). Augmentation de la consommation de produits sans lactose. Appréciations/attentes du consommateur vis-à-vis du mode de production du lait.

La consommation

L'étude menée en 2014 et 2015 par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire¹³ montre que les consommateurs suisses ne mangent en moyenne que 2 portions de produits laitiers en tout en tout. La moyenne romande est encore plus basse avec moins de 1,5 portion, soit la moitié des quantités recommandées : 76,4 g de lait (0,4 portion), 54,4 g de yogourt (0,3 portion) et 45 g de fromage (0,67 portion).

Calculée sur la base des recommandations journalières, la

consommation journalière totale genevoise pour la population adulte (20-75 ans) devrait totaliser 162'346 kg, soit 59,2 mio de kg par an. Elle se situe selon les statistiques à 22,4 pyramide alimentaire suisse, il est conseillé de consommer 3 portions quotidiennes de lait ou produits laitiers^b.

► **la consommation de produits laitiers chez les adultes de Suisse romande est 2,6 fois inférieure aux recommandations fédérales**

ENJEUX

- **Des effets contradictoires sont constatés entre les campagnes de prévention visant la promotion d'une alimentation équilibrée en quantité et qualité (pyramide alimentaire) et les campagnes "anti-produits laitiers"**¹⁴. Le maintien et le développement de la filière laitière est tributaire d'une promotion cohérente entre les acteurs.
- **La filière lait du canton est ancrée dans la région franco-valdo-genevoise. Sans les apports provenant du canton de Vaud et de la zone franche, la viabilité des LRG est menacée. Le maintien de l'activité laitière à la Côte (VD) et dans la zone franche conditionne le maintien de la**

production de lait à Genève et sa transformation en produits laitiers GRTA.

- **Les producteurs genevois ont peu d'emprise sur les décisions nationales et internationales qui influent directement sur la filière lait suisse et conditionnent aussi grandement l'avenir des producteurs locaux.**
- **Le développement de produits innovants adaptés aux nouveaux modes de consommation doit pouvoir contribuer à l'attractivité des produits laitiers.**

PROPOSITION D' ACTIONS - FILIÈRE LAITIÈRE

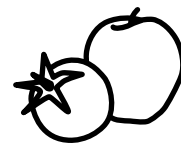
Objectif	Mesures
1. Maintenir le potentiel de production.	► Assurer le maintien des producteurs actuels. ► Accompagner les reprises pour augmenter l'attractivité de la filière. ► Consolider les relations franco-valdo-genevoises (maintien des surfaces d'estivage, des volumes de production, des conditions-cadres). ► Introduire une prime cantonale pour l'estivage au Salève.
2. Renforcer la compétitivité.	► Agir pour une harmonisation nationale des conditions de travail (coûts horaires). ► Favoriser les investissements dans les infrastructures et équipement.
3. Améliorer les performances économiques et environnementales.	► Soutenir la recherche animale (race laitière, élevage...) afin d'adapter les modes de production. ► Maintenir et développer le potentiel d'affouragement local (filiale intégrée).
4. Favoriser les débouchés.	► Proposer une évolution de la réglementation sur les marchés publics (AIMP). ► Développer des produits innovants pour différents publics cibles (restauration collective en particulier). ► Etudier de nouveaux modes de distribution (circuits courts, "boîte à lait").
5. Communication.	► Assurer une communication cohérente et coordonnée entre tous les acteurs publics et privés. ► Sensibiliser la population aux modes de production et aux besoins de la production (cohabitation). ► Développer une communication ciblée auprès des jeunes.

¹³ Source : rapport Agridea 2016, chapitre 3.3 ss

^{a)} Une exploitation a cessé de produire du lait courant 2017, portant le nombre à 4. La diminution du nombre de producteurs de lait se poursuit : 44 en 1980, 10 en 2010, 4 en 2017.

^{b)} Une portion correspond à : 2dl de lait ou 150-200 g de yogourt/séré/cottage/autres, ou 60 g de fromage à pâte molle, ou 30 g de fromage à pâte dure ou mi-dure. En l'absence de viande ou de poisson, une 4^e portion est recommandée.

LA FILIÈRE LÉGUMES ET FRUITS



CONSTATS

La production genevoise**

Légumes

En 2017, le Canton de Genève et sa zone franche (ZF) comptent 60 maraîchers. Ils produisent 30 mio kg de légumes par an sur les 470 ha consacrés à la production maraîchère.

31 maraîchers membres de l'Union Maraîchère de Genève (UMG) et l'entreprise Jaquenoud (23 GE + 8 ZF) produisent selon le cahier des charges de la marque GRTA, y compris la production de zone franche (ZF). Ils assurent 95 % de la production genevoise. Les 29 producteurs non membres assurent les 5 % restants, ils produisent souvent en polyculture (production contractuelle ex. Jardins de Cocagne; association ex. Aigues-Verte, etc...).

Sur les 470 ha, 266 ha sont cultivés sur le canton (104 ha sous

serres et abris et 162 ha en plein champ) et 205 ha en zone franche (11 ha sous serres et abris et 194 ha en plein champ). La surface de production en culture biologique est passée de 5 ha en 2000 à 23 ha en 2016 (58 ha en 2018).

Les légumes frais¹⁵ représentent 83 % des surfaces en cultures maraîchères du canton contre 17 % pour les légumes de garde¹⁶. Les légumes frais sont périssables et difficilement stockables. Ils trouvent donc des débouchés sur le marché local et national. Les légumes les plus cultivés sont les tomates, les salades, la courge et les cardons de Genève AOP.

► **95 % de la production genevoise en légumes est assurée par 31 maraîchers membres de l'UMG et l'entreprise Jaquenoud.**

Fruits

24 exploitations cultivent environ 80 ha destinés aux cultures fruitières (60 ha pommes, poires; 15 ha baies; 5 ha fruits à noyaux). Les surfaces de production connaissent une diminution

constante. La production de pommes représente 1 % de la production suisse.

► **Les surfaces de production arboricoles diminuent.**

La mise en marché**

Légumes

Trois grands acteurs (Union Maraîchère de Genève, Bio Romandie et Jaquenoud) auquel s'ajoute un opérateur vaudois assurant les mises en marché dans le secteur maraîcher. Le marché national via la grande distribution représente 2/3 du chiffre d'affaires, le 1/3 restant provient des segments cantonaux diversifiés (grossistes, hôtels, restaurants, cafés, collectivités, privés).

Le taux d'auto-provisionnement annuel est de 55 % pour la totalité de la production de légumes. En pleine saison, ce taux

augmente jusqu'à 100 % pour un grand nombre de légumes comme les tomates, les salades, les concombres ou encore les aubergines. En hiver, l'auto-provisionnement va se restreindre à une gamme réduite tels que légumes de garde, courges et salades. Sur l'année, 50 % de la production genevoise est commercialisée dans le canton et 50 % dans le reste de la Suisse.

► **La filière maraîchère est bien structurée et l'écoulement des produits dépend pour 2/3 de la grande distribution.**

Fruits

Geiser et Lémanfruit assurent la mise en marché des fruits produits sur le canton. La vente directe, représentant un volume très marginal de la production, connaît une diminution depuis 2015.

► **La filière arboricole genevoise dépend entièrement des acteurs régionaux et nationaux.**

La consommation

La consommation de légumes par habitant est passée de 57 kg en 1980 à 83.12 kg en 2016 (légumes frais et de garde). La tendance est en augmentation. Pourtant, selon l'enquête nationale¹⁷, plus de 60 % de la population adulte romande consomme moins de 3 portions par jour de légumes et fruits. Les recommandations de la pyramide alimentaire suisse visent 5 portions quotidiennes dont 2 de fruits et 3 de légumes (une portion correspondant à 120 g, soit 360 g de légumes par jour et 240 g de fruits). L'enquête suggère que seuls 42 % de la portion quotidienne recommandée est réellement consommée.

Les trois variétés de légumes préférées des Suisses sont les carottes, les tomates et le poivron. Le degré d'auto-provisionnement en légumes suisses avoisine les 55 %, le reste devant être importé, principalement en hiver. Pour ceux-ci, plus de 75 % proviennent des pays de l'UE. Les principaux pays importateurs sont la France, l'Italie et l'Espagne. La filière est donc très sensible aux écarts de compétitivité sur les aspects sociaux, environnementaux, phytosanitaires.

► **la consommation de légumes & fruits est 2,4 fois inférieure aux quantités recommandées.**

ENJEUX

- **L'achat de légumes frais suisses ou locaux est une affaire de confiance. Les producteurs suisses doivent respecter des dispositions écologiques très strictes (normes de production), dont le bon respect est contrôlé régulièrement. Les travailleurs agricoles à Genève jouissent d'un coût horaire supérieur à tous les autres cantons suisses. Les conditions salariales sont contrôlées, ce qui n'est pas le cas dans toutes les régions de production du monde. L'information au consommateur est centrale pour expliquer et maintenir cette confiance.**
- **Les coûts de production doivent rester concurrentiels (marché national et international). Ils sont actuellement les plus élevés de Suisse et pèsent sur la compétitivité des entreprises.**
- **L'accès aux ressources eau et énergie doit être garanti (gestion durable, cohérente avec les décisions d'aménagement).**
- **Les objectifs de diminution de la production de CO2 doivent pouvoir être atteints sans diminution de compétitivité pour les producteurs.**

¹⁷ Source : rapport Agridea 2016, chapitre 3.3 ss

ANALYSE SWOT

Forces	Faiblesses
Coopérative forte (31 producteurs). Une large gamme de produits en mode traditionnel et bio, en pleine terre et sous-abri ainsi que des produits phare (dont les tomates). Qualité des produits, qui limite le tourisme d'achat. Rénovation récente des installations et mise aux normes (PDR). Longue histoire politique de défense de l'agriculture genevoise. Des soutiens financiers. Une marque régionale forte. Une cohabitation intelligente entre différents systèmes de mise en marché sur Genève : grands expéditeurs, grossistes, vente directe, ACP, agriculture urbaine... Réactivité de la filière.	Structures de production plus petites: "fragmentation" des producteurs. Moins de producteurs, des exploitations mixtes avec structures vieillissantes. Concurrence très forte par des gros producteurs suisses pour les ventes en grande distribution (Stoll, Boesiger, Frères Meyer, Botch...). Un cadre législatif local très contraignant. Energie -> localisation des ZAS ? Accès et prix de l'eau non compétitifs (besoins augmentés pour la prévention du gel, la microaspersion...) Décalage entre la réalité de la production et la perception du consommateur. Coûts de la main d'œuvre les plus élevés de Suisse. Filière arboricole totalement dépendante des acteurs lémaniques.
Opportunités	Menaces
Augmentation de la population. Taille du bassin de consommation du Grand Genève. Courants de consommation en faveur des légumes. Pouvoir d'achat à Genève.	Baisse des prix des produits importés (franc fort), tourisme d'achat. Pertes de surfaces agricoles. Perte de marchés sur la Suisse alémanique (effet des stratégies de produits à labels régionaux qui vont au-delà du raisonnable). Evolution de l'assortiment de produits – spécialisation vs diversification. Evolution de l'assortiment des grands distributeurs avec plus de produits d'appel. Réduction des budgets de recherche. Perte de protection aux frontières. Limite du potentiel de développement de la vente directe (organisation du marché, prix, type de variétés). Image de l'agriculture spéciale en général (serriculture).

PROPOSITION D' ACTIONS - FILIÈRE LÉGUMES

Objectif	Mesures
1. Renforcer la compétitivité de la filière.	Réduire les écarts concurrentiels ► Agir pour une harmonisation des réglementations au niveau national (salaires). ► Coordonner les normes et éliminer les contradictions.
2. Améliorer les performances économiques et environnementales.	Renforcer la recherche et le développement de solutions techniques et agronomiques viables économiquement ► Favoriser la recherche de variétés les mieux adaptées aux besoins du marché. ► Favoriser la recherche d'itinéraires techniques les plus efficaces et conformes aux exigences agroécologiques (diminution des intrants, optimisation de l'utilisation des ressources, gestion des effluents). ► Développer une gestion des risques intégrant les composantes climatiques (accidents majeurs, évolution du climat). Coordonner la gestion des ressources ► Assurer l'accès à l'eau à des prix compétitifs. ► Création d'un syndicat d'arrosage. ► Faciliter le développement d'énergies renouvelables (géothermie, bio gaz, cogénération, solaire).
3. Pérenniser une production attractive pour les producteurs.	► Développer une stratégie reprises/installations. ► Réduire les freins administratifs et juridiques (gestion des ZAS).
4. Développer les débouchés.	► Proposer une évolution de la réglementation sur les marchés publics (AIMP). ► Développer des innovations en lien avec les nouveaux types de consommation individuelle, en entreprises, auprès des collectivités (emballages, praticité, qualité nutritionnelle "bon pour la santé"...). ► Développer une offre/segmentation cohérente et coordonnée (local, national). ► Veiller à un accompagnement des filières (coordination).
5. Renforcer l'adhésion de la population aux produits locaux.	► Développer une stratégie de communication coordonnée entre tous les acteurs.



LA FILIÈRE CÉRÉALES, POMMES DE TERRE ET LÉGUMINEUSES

CONSTATS

La production genevoise**

Les surfaces dédiées aux grandes cultures (céréales + cultures sarclées) représentent 6'144 ha en 2018¹⁸. En 2000, la surface dédiée aux céréales représentait 42 % de la SAU, elle est passée à 31 % en 2018.

Environ 250 producteurs assurent la production annuelle de blé panifiable (10-12'000 t en Production Intégrée PI, couvrant environ 2'270 ha)*.

L'orge est la 2e céréale la plus produite (611 ha, dont 80 ha d'orge brassicole*), suivie du triticale (66 ha)*, de l'avoine (23 ha)*, du seigle (20 ha), de l'épeautre (34 ha)* et du millet (2 ha)*.

La mise en marché**

La majorité des 250 producteurs sont membres du Cercle des Agriculteurs de Genève qui valorise près de 90 % des céréales produites sur le canton. Au total, sept centres assurent la collecte, dont un dédié aux céréales produites en culture biologique. La moitié de la production de céréales (6'500 t) est vendue hors canton (Fenaco, Minoteries SA). Un seul moulin assure la production de farines GRTA transformées (env. 6'000 t de blé/an produit 4'500 t de farine/an) et commercialisées sur le canton. De petites quantités sont moulues dans des moulins privés pour la vente directe. Trois groupes assurent l'essentiel de la production boulangère genevoise. Parmi eux, un groupe n'utilise que des farines genevoises et distribue ses produits dans ses propres boulangeries (35 dont 7 hors canton) et auprès

Ces productions sont essentiellement destinées à l'industrie fourragère et oléicole.

La production de légumineuses est essentiellement destinée à l'affouragement (soja, pois protéagineux, féverolle, lin, lupin (660 ha env.), à l'exception de la lentille (37 ha) qui connaît un succès grandissant.

Un peu plus de 30 ha est destiné à la culture de pommes de terre.

► **La production genevoise de blé panifiable ne couvre pas les besoins quantitatifs théoriques.**

de gros consommateurs : grande distribution, HORECA (dont 40 % hors canton). Un deuxième importe des farines tout en développant une production propre de farine GRTA. Le Cercle des Agriculteurs genevois (CAG) commercialise 650 t de farines GRTA, dont 250 t via un grand distributeur de la place. La capacité de mise en marché de malt issu d'orge brassicole s'élève à 250 t/an.

► **L'adéquation des besoins (qualitatifs et quantitatifs) entre production et transformation est un facteur limitant. Le fonctionnement de la filière est assuré par trois grands acteurs.**

► **Le potentiel de valorisation des céréales vendues sous la marque GRTA peut être amélioré.**

La consommation

Les recommandations de la pyramide alimentaire suisse prévoient une consommation de trois portions de féculents par jour (céréales, pommes de terre ou légumineuses). Une portion correspond à 75–125 g de pain ou de pâtes, 45–75 g de pain suédois, de crackers aux céréales complètes, de flocons de céréales, de farine, de pâtes, de riz, de maïs ou d'autres céréales (poids à l'état sec), 180–300 g de pommes de terre ou 60–100

g de légumineuses (poids à l'état sec). La consommation réelle est dans la cible pour le pain (yc pâte et farine), excédentaire pour les pâtes (yc riz, maïs et autres céréales), mais massivement insuffisante pour les pommes de terre et les légumineuses.

- **La consommation de pain, pâtes, riz et céréales est 1,4 à 2,3 fois supérieure aux quantités recommandées; celle des pommes de terre 4 à 6 fois inférieure.**

FILIÈRE OLÉICOLE

En plus de la production de céréales panifiables, la production de colza et de tournesol destinés à la transformation en huile représente en 2018 respectivement 846 ha/ 2'073 t et 512 ha/1'093 t sur le canton. La transformation en huile est assurée par des moulins industriels (SG, TI). Des huileries locales (Carthagène et partenaires) assurent la production d'huiles

pressées à froid à haute valeur ajoutée et portant la marque de garantie GRTA (env. 10 % de la production d'huile du canton). A noter que la consommation de graisses animales reste trop élevée (30,3 g/j/pers contre 10g/j/pers recommandé) et celle de graisses végétales (14,9 g/j au lieu de 25 g/j) et de fruits à coques non salés (9,7 g/j au lieu de 25 g/j) trop faible.

ENJEUX

- **L'attractivité économique des cultures céréalières est fortement concurrencée par celle de la jachère plus rémunératrice. Il faut pouvoir adapter quantitativement et qualitativement une production nourricière locale, afin de répondre aux différents besoins.**
- **Le développement de nouvelles filières (céréales, légumineuses) nécessite une coordination entre tous les acteurs: producteurs, transformateurs (moulins, boulangers,**

brasseries, industrie alimentaire) et distributeurs.

- **Une cohérence entre les orientations stratégiques des différentes filières nécessite une bonne coordination.**
- **Une communication concertée est nécessaire pour faire connaître les atouts des céréales, des légumineuses et des pommes de terre genevoises (qualité nutritionnelle, mode de production et de transformation en boulangerie...).**

⁷⁾ Source : rapport Agridea 2016, chapitre 3.3 ss

⁸⁾ 8 % de la bière consommée annuellement en Suisse (55,8l/habitant/an) est artisanale (< 2500 hl/an)..

ANALYSE SWOT

	Forces	Faiblesses
Coopérative producteurs	Augmentation progressive, par paliers, des surfaces en culture bio. Motivation des producteurs grâce à la prime GRTA. Un moulin du canton joue la carte exclusive de la farine GRTA. Un moulin du canton est dédié à la production d'aliments fourragers. Filière professionnelle bien structurée (coopérative Cercle des Agriculteurs).	Exigence des normes de construction, particulièrement en matière d'incendie : renchérissement de plusieurs dizaines de milliers de francs lors de la construction d'infrastructures.
Transformateurs	Filière céréale intégrée dans GRTA : traçabilité, qualité. Proximité de la production.	Dépendance à l'évolution de la production genevoise. Capacité à assumer l'augmentation des exigences de qualité. Manque d'infrastructures pour la transformation des céréales et des produits de grandes cultures innovants. Manque de visibilité sur l'origine des céréales et celle relative au mode de fabrication sur l'offre du pain.
	Opportunités	Menaces
Coopérative producteurs	"Du blé genevois à Genève pour du pain genevois". Stratégie de différenciation des artisans boulangers vis-à-vis des chaînes et points chauds (prise de conscience nationale). Différenciation sur de nouveaux produits (quinoa, sarrasin, soja alimentaire, tritordeum). Production d'aliments GRTA pour le bétail et les volailles GRTA. Accroissement de la population genevoise. Nouveaux débouchés possibles.	Concurrence entre surfaces dédiées à la production alimentaire et celles consacrées à la promotion de la biodiversité. Tourisme d'achat vers la France. Dépendance à un seul acteur pour la production de farine alimentaire GRTA. Dépendance à un seul acteur pour la production d'aliments fourragers GRTA.
Transformateurs	Accroissement de l'activité du moulin de la Pallanterie. Potentiel de développement auprès de la grande distribution pour les pains avec farine GRTA.	Importation de produits crus et prêts à cuire en provenance de France / UE. Contraintes administratives GRTA pour la boulangerie.

PROPOSITION D' ACTIONS - FILIÈRE CÉRÉALES

Objectif	Mesures
1. Renforcer la compétitivité de la filière	► Maîtriser les coûts des ressources (eau, énergie). ► Lutter contre l'émergence de nouvelles normes disproportionnées.
2. Maintenir le potentiel de production	► Développer l'attractivité de la production de céréales, délaissée au profit de jachères en favorisant les débouchés locaux (nouvelles filières ?).
3. Améliorer les performances économiques et environnementales	► Encourager la production d'énergies renouvelables pour l'agriculture (adaptation du cadre législatif). ► Soutenir les efforts de recherche et de vulgarisation visant l'amélioration des variétés et des modes de cultures.
4. Développer les débouchés	► Proposer une évolution de la réglementation sur les marchés publics (AIMP). ► Rendre accessibles les données du marché. ► Assurer une qualité adaptée aux différents besoins (nutritionnelle, boulangère, sanitaire). ► Elaborer une stratégie de développement de filières et de diversification coordonnée (quinoa, autres céréales et légumineuses). ► Favoriser la recherche de produits innovants en collaboration avec les transformateurs.
5. Développer la connaissance et promouvoir les produits auprès du public	► Développer une communication en collaboration avec les acteurs de la nutrition favorisant une meilleure connaissance de la filière et des produits. ► Valorisation de la traçabilité (origine des céréales, modes de transformation).

LA FILIÈRE ÉLEVAGE



CONSTATS

La production genevoise**

Le cheptel bovin et porcin est respectivement de 2'758 et 1'249 en 2018; 50 exploitations possèdent des vaches contre 15 pour les porcs. Ce cheptel occasionne une production de viande d'environ 1'000 porcs et 500 bovins destinés à la production de viande.

La volaille connaît un regain d'intérêt sur le canton. La création d'un poulailler en 2016 destiné à la production d'œufs a fait doubler l'effectif. La production de volaille de chair GRTA avoisine les 215'000/ an dont 200'000 poulets élevés pendant 60 j (1,8 kg en moyenne) et 15'000 poulets fermiers. S'ajoute une production de 130'000 œufs/an. Le cheptel total atteint ainsi 270'000 poules/an en 2017²⁰.

La mise en marché**

Deux petits abattoirs se sont maintenus, au service des bouchers artisans locaux et de la vente directe. Les producteurs produisent pour le label GRTA (environ 40 % écoulés par les bouchers artisans et la vente directe) mais aussi pour les labels nationaux comme IP Suisse, Naturabeef et Bio (60 %, via la grande distribution). Un abattoir gère la totalité de la production des volailles GRTA et leur mise en marché.

Le cheptel genevois compte d'autres animaux de rentes, dont les productions ne sont pas organisées en filières spécifiques (équidés, bisons, ovins, caprins) ou constituant une activité essentiellement menée par des privés (daims, cerfs, wapitis, lamas, alpagas). Une intense activité apicole est menée presque exclusivement par des privés (2'544 colonies recensées en 2016, dont seulement 35 chez des exploitants en contribution et 2'509 chez des exploitants hors contributions).

► **L'élevage est limité de par l'exiguïté du territoire.**

En aval, l'activité de transformation et traiteur est importante, en particulier pour la viande porcine, et nécessite un approvisionnement en provenance des zones franches et hors du canton.

► **La grande distribution et les labels nationaux écoulent le 60 % de la production de viande genevoise.**

ANALYSE SWOT

Forces	Faiblesses
Des opérateurs engagés à tous les niveaux de la filière. Des entreprises de transformation à portée nationale. Le maintien d'abattoirs locaux. Diversification de l'offre: types de produits proposés, découpes " sur mesure ". La marque GRTA qui garantit la traçabilité depuis la production jusqu'à la découpe.	Les faibles capacités d'abattage dans le canton. Le coût des intrants et de la main d'œuvre. Production porcine limitée. Structure interprofessionnelle quasi inexistante. Pas/peu de communication.
Opportunités	Menaces
Taille du bassin de consommation du Grand Genève. Augmentation de la population. Marché de la vente directe (pour la volaille surtout).	Tourisme d'achat, baisse des prix des produits importés (franc fort). Perte de protection aux frontières, évolution des contraintes administratives. Dépendance de la filière volaille à un seul acteur (abattage et mise en marché). Emprises de l'urbanisation: contraintes pour la garde d'animaux. Courant d'influence (véganisme, antisépisme).

La consommation

Selon les recommandations de la pyramide alimentaire, la consommation de viande devrait se situer entre 2 à 3 portions de 100-120 g par semaine (poids frais, viande non transformée + produits à base de viande transformée). Cela correspond en moyenne à 240 g de viande prête à la consommation par

semaine, soit à 35 g par jour. L'enquête a relevé une consommation moyenne de 119 g par jour dont 1/3 de produits transformés.

► **Les débouchés locaux pour la viande produite localement peuvent être stimulés.**

ENJEUX

- **Maintenir la production dans le canton: "consommer moins, consommer mieux"**
- **Communiquer sur la qualité et assurer une production conforme aux attentes (mode d'élevage, infrastructures, abattage/ découpe).**
- **Pouvoir mieux tenir compte des différentes qualités de**

viande dans les critères techniques GRTA afin d'assurer la mise en marché.

- **Valoriser la production d'aliments et de fourrages locaux (filières intégrées).**
- **Développer les infrastructures (abattoirs).**

PROPOSITION D'ACTIONS - FILIÈRE CÉRÉALES

Objectif	Mesures
1. Assurer des débouchés rémunérateurs.	► Développer les innovations commerciales pour renforcer l'accessibilité des produits. ► Etudier les possibilités de contractualisation.
2. Améliorer le fonctionnement de la filière.	► Renforcer les structures et la gouvernance de la filière. ► Améliorer la veille en développant les travaux d'observation du marché. ► Intensifier les efforts de gestion de l'offre/demande (coordination producteurs-acheteurs/ transformateurs). ► Garantir la traçabilité des produits et assurer les contrôles.
3. Renforcer l'attractivité de la filière locale.	► Reconnaître la qualité du travail de la filière (protection des animaux et de l'environnement, qualité des produits) et favoriser le renouvellement des générations. ► Développer des objectifs à long terme pour améliorer la durabilité. ► Développer les infrastructures locales (nouveaux abattoirs).
4. Développer la communication auprès du public.	► Favoriser une meilleure connaissance de la filière locale, des modes d'élevage et de la qualité des produits disponibles.

⁷⁹ Source : rapport Agridea 2016, chapitre 3.3 ss

LA FILIÈRE VIGNE ET VINS



CONSTATS

La production genevoise**

Avec 1'276 ha en production en 2018, Genève est le 3e canton producteur de Suisse. La production (58 % cépages rouges, 42 % blancs) est assurée par 220 viticulteurs. En 2018, 10,08 mio/l étaient produits (yc zone franche 100 ha). La moyenne sur dix ans est toutefois à 9,6 mio/l. Le raisin est encavé par les vigneron-encaveurs indépendants (90 encavages), par la Cave de Genève SA et par des négociants situés hors canton. Des volumes sont aussi revendus en moût ou en vrac par les

caves privées. Une partie de ces vins, bien que répondant aux critères de l'AOC, n'est pas vendue sous l'appellation Genève (env. 40 %).

Une très faible quantité de raisin de table est disponible notamment en raison des difficultés liées à la production.

► **la production genevoise est fortement diversifiée et concurrentielle.**

La mise en marché**

Les ventes des encavages privés et de la cave de Genève SA (au service de la coopérative de viticulteurs) s'effectuent pour l'essentiel vers les consommateurs genevois, en vente directe à la cave mais aussi en grande distribution et dans les restaurants, avec une présence marquée en linéaire dans toutes les enseignes et sur les cartes. Par contre, hors du canton de Genève, la présence reste confidentielle. La production viticole

est la filière qui a subi le plus fortement la conséquence de l'ouverture des marchés en 1992. Réencépagement et amélioration des connaissances ont permis de monter en gamme et de diversifier. Les producteurs commercialisant leur production profitent directement de la valeur ajoutée qu'ils ont su créer. Toutefois, les canaux directs limitent les possibilités de développements hors canton.

ANALYSE SWOT

Forces	Faiblesses
Personnalisation : un visage derrière chaque bouteille. Capacité à maintenir le lien entre producteurs et consommateurs. Identité de la viticulture genevoise – paysages (1 bouteille = 1 m² de verdure) et produits: interpénétration ville-campagne. Proximité, animations: caves ouvertes, balades viticoles, rallye gourmand... Office de promotion disposant de moyens importants. Dynamisme, capacité de réaction des vigneron et des caves. Action collective (Esprit de Genève, stands communs sur salons...), soutenue par l'OPAGE. Reprise des domaines par les jeunes. Bonne identification du citoyen genevois à son vignoble. Bonne implication des restaurants dès le moyen de gamme (Ambassadeurs du terroir). Diversité des cépages, qui permet d'occuper l'espace en grande distribution	Manque de notoriété hors du canton. Communication individuelle des encaveurs. Petits volumes. Diversité des cépages qui rend la communication plus difficile. Atomisation de la production. Important turnover des consommateurs. Excentrée sur la carte de la Suisse. Négociants trop discrets sur l'origine des vins genevois. Dissensions au sein de la profession, manque de cohésion. Interprofession peu reconnue. Coût de la main d'œuvre à Genève.
Opportunités	Menaces
Ville de Genève proche avec un grand bassin de population. Les consommateurs se réapproprient la production locale. 86 % des genevois souhaitent consommer plus de produits locaux (DemoSCOPE 2015). Manifestations internationales, destination touristique importante.	Tourisme d'achat, proximité avec la France (Genève partage 100 km de frontières avec la France). Position commerciale forte des vins vaudois et valaisans sur le marché suisse. Multiplicité de l'offre (origines et prix). Communication insuffisante pour se démarquer. Remise en question de l'utilisation des pesticides.

La consommation

La consommation moyenne de vin diminue inexorablement depuis 30 ans. En 1997, la consommation suisse par habitant était encore à 49 l/an (source OIV). Elle est maintenant à 30 l/pers/an (source OFAG), accusant un recul de 2 l/pers/an par rapport à 2015. Les modes, tout comme les occasions de consommation, ont changé, conditionnées notamment par l'augmentation de la sédentarité, le comportement face à l'alcool et les réglementations. Dans ce contexte, les vins genevois ont su s'adapter en proposant une large gamme de vins

rouges, blancs, rosés, mousseux et doux. La diversification de l'encépagement a permis la production de vins adaptés à une population cosmopolite et urbaine. Toutefois, la consommation de vins suisses et genevois accuse un repli face à la concurrence des vins étrangers fortement importés. La filière vin doit faire face à des enjeux sociétaux et de santé publique qui la fragilisent (admissibilité des produits alcoolisés).

► **la consommation de vin s'inscrit dans un schéma de baisse régulière depuis 30 ans.**

ENJEUX

- **La diversification est source de fragmentation de l'offre (nombre de cépages, nombre de produits) qui complexifie la segmentation et le positionnement des vins genevois auprès du consommateur final.**
- **Une partie des volumes produits (env. 40 %) n'est pas valorisée (déclassée et vendue hors canton).**
- **Malgré le petit nombre d'acteurs de la filière, des divergences quant aux stratégies ou au mode de production perdurent.**
- **Les attentes sociétales fortes en matière de traçabilité et de responsabilité environnementale augmentent la pression sur l'ensemble de la filière (distribution comprise).**
- **Les effets du changement climatique sur la production**

de raisins sont mal connus (régime hydrique, précocité, qualité des raisins, rendements, apparition de ravageurs et maladies...), tout comme ceux en lien avec les accidents climatiques de grande ampleur (gel, sécheresse, inondations).

- **Le contexte réglementaire international impacte de plus en plus sur les décisions en Suisse (OIV, Codex, norme EU...) avec la difficulté de différencier les vins suisses.**
- **La prévention des addictions fait souvent l'amalgame entre alcool fort et vin : difficulté de dissocier les approches dans les messages de prévention.**
- **La difficulté de pouvoir communiquer sur les bienfaits du vin (" Vin et santé " n'est plus en vogue).**

PROPOSITION D'ACTIONS - FILIÈRE VIGNE ET VINS

Objectif	Mesures
1. Consolider la gouvernance de la filière.	► Renforcer la structure interprofessionnelle existante et favoriser la concertation avec tous les acteurs. ► Renforcer les échanges à l'échelle nationale. ► Etablir une stratégie commune.
2. Améliorer les performances économiques et environnementales.	► Assurer le développement des connaissances et une vulgarisation actualisée. ► Poursuivre le développement de cépages et méthodes de production limitant l'utilisation d'intrants. ► Etudier l'évolution du climat et les conséquences pour la production de raisins et de vins genevois. ► Intégrer la gestion des risques liés aux nouveaux ravageurs et aux accidents climatiques. Coordonner la gestion des ressources ► Assurer l'accès à l'eau à des prix compétitifs (syndicat d'arrosage?). ► Promouvoir le recours aux énergies renouvelables.
3. Développer les débouchés.	► Développer des produits innovants pour valoriser le moyen de gamme. ► Favoriser la connaissance du vin genevois en Suisse alémanique. Mettre en œuvre la traçabilité ► Anticiper l'évolution des normes et répondre aux attentes des consommateurs.
4. Développer la communication.	► Renforcer l'adhésion à l'identité locale (lien au terroir, paysage.) ► En collaboration avec toutes les parties prenantes, développer un argumentaire sur les effets positifs de la production locale (économique, social, environnemental).

⁷⁹ Source : rapport Agridea 2016, chapitre 3.3 ss

SYNTHÈSE DES CONSTATS ET ENJEUX COMMUNS



Constat 1: la diminution des surfaces et des exploitations

Le nombre d'exploitations à titre principal diminue régulièrement (2000 : 349, 2018 : 283). La SAU diminue (6 % de 2000 à 2014). 60 % des exploitations présentes en 2000 et 2014 ont vu leurs surfaces augmenter, 40 % ont vu leur taille diminuer. Le taux de terres en fermage est élevé à Genève.

Constat 2: une agriculture qui verdit

Les céréales régressent (-22 %). Les herbages ont augmenté (+23 %). La surface de vigne est stable. Les surfaces en agriculture biologique se développent fortement (multipliées par 7 en 15 ans). Les UGB bovins ont augmenté de 9 %, les porcs ont diminué de 40 %.

Les agriculteurs se sont fortement adaptés à la politique 2014-2017 en adhérant à des programmes volontaires (paysage, biodiversité, ressources). Les surfaces de promotion de la biodiversité ont augmenté de 26 % entre 2000 et 2015 et atteignent aujourd'hui une surface comparable à celle des vignes.

Constat 3: une adaptation des modes de production qui se poursuit

La main d'œuvre agricole baisse depuis le début des années 2000 (-30 %). La main d'œuvre non familiale représente 60 % de la main d'œuvre totale et représente un coût de production important.

Il existe une grande diversité de structures agricoles avec des tailles et des stratégies très variées.

Les techniques de production ont évolué avec un travail du sol toujours plus réduit, une coordination pour les interventions (travail du sol, semis, récolte, traitements phytosanitaires). La pression du changement climatique et de nouveaux ravageurs se fait sentir et génère de l'incertitude.

Enjeu 1: les terres agricoles

L'agrandissement reste une stratégie importante mais le contexte de rareté des terres agricoles (difficulté d'accès et perte des surfaces) limite cette stratégie. Les SDA sont devenues un frein à l'urbanisation. Elles pourraient devenir un frein au développement agricole. Le foncier, sous divers aspects (concurrence pour le sol, pertes de terres, zone franche, fiscalité, ...) est ainsi un enjeu important au sein de la profession d'une part et entre l'agriculture et les autres secteurs d'autre part. L'augmentation souhaitée de la production biologique peut aussi induire une augmentation des besoins en surface de production (rendements plus faibles).

Enjeu 2: La pérennité de la production agricole

La gestion de la diminution des exploitations, la difficulté de reprise et d'installation pour de nouveaux agriculteurs et les besoins de terre par les agriculteurs " restants " demeureront une source de tension.

Les questions environnementales et de santé liées aux modes de production et en particulier aux autorisations et à l'utilisation de produits phytosanitaires vont continuer de se complexifier. Comment rendre cohérent et visible un usage adapté de ces produits, une production de qualité et une valorisation par le marché ?

Les questions économiques, en particulier les prix et les coûts de production dans un marché toujours plus libéralisé, vont nécessiter une adaptation continue des exploitations agricoles.

Enjeu 3: La compétitivité

Le positionnement des exploitations et des filières sur les marchés est un enjeu crucial. Le maintien des parts de marché passe par la capacité à concurrencer les autres acteurs sur le marché suisse. Dans un contexte où les coûts de production (main d'œuvre, énergie, infrastructures...) sont souvent plus élevés que ceux des concurrents directs, la maîtrise des techniques de production joue un rôle important.

Constat 4: des filières en mains agricoles positionnées sur le marché local et le marché suisse

Les filières combinent des circuits courts et longs, orientées vers le marché genevois et le marché suisse. Des coopératives agricoles ont une place importante dans les filières : CAG, LRG, UMG et les producteurs livrant à la Cave de Genève. Environ 200 exploitations agricoles sont impliquées dans la vente directe (vignerons encaveurs, vente directe et transformation à la ferme). La marque de garantie GRTA et le développement de produits innovants (céréales soufflées, fruits séchés, malt de brasserie, etc.) renforcent la vente locale. Le bassin de consommation est beaucoup plus élevé que le bassin de production.

Constat 5: une faible couverture des besoins

La production agricole couvre une faible partie des besoins de la population locale, environ 15 %. Les stratégies des exploitations ne sont généralement pas orientées vers la couverture des besoins de la population genevoise. Elles s'orientent davantage vers le marché national. Malgré un attrait déclaré pour les produits locaux, la génération d'une valeur ajoutée intéressante demeure difficile sur ce marché. La concurrence, principalement des produits importés, y joue un rôle important, de même que les stratégies et les structures de commercialisation et de distribution.

Constat 6: une agriculture dans une agglomération transfrontalière

L'agriculture genevoise est une agriculture de plaine intégrée dans une agglomération franco-valdo-genevoise. Le contexte urbain offre des opportunités que l'agriculture a su saisir (GRTA, vente directe, produits de la zone franche), mais représente aussi des contraintes : tourisme d'achat lié à la différence de prix et à la facilité d'accès, production en zone franche, mais vente uniquement sur le marché suisse.

Enjeu 4: La recherche de la valeur ajoutée

Chaque filière, chaque exploitation est confrontée à la nécessité de rechercher de la valeur ajoutée. Les stratégies pour y parvenir sont cependant très variées : vente directe, circuits courts, vente locale, produits de niches, marché suisse, etc.

Ces stratégies se basent sur des valeurs et des positionnements qui peuvent sembler d'un certain point de vue comme incompatibles. L'équilibre entre concurrence et partenariat est un enjeu sensible afin d'éviter toute polarisation stérile.

Enjeu 5: L'adaptation au contexte urbain

Cet enjeu est transversal aux quatre enjeux précédents. La question des terres cultivables est d'autant plus sensible du fait de la pression urbaine (différentiel de prix, pression pour les usages de nature et de loisirs).

Pour certaines productions tels que l'élevage, la proximité est une contrainte directe. La sensibilité de la population aux questions environnementales et de santé liées à la thématique des produits phytosanitaires est d'autant plus élevée. La nécessité d'un dialogue et d'une communication efficace exacerbée. La proximité est une chance pour la valorisation des produits, elle est un défi en terme de cohabitation. Pour le politique, le discours de la proximité est une évidence. Cependant, la focalisation sur le local ne garantit pas une meilleure valeur ajoutée pour l'agriculture et des alternatives basées sur la compétitivité et l'innovation sont possibles. Une bonne complémentarité doit perdurer.

Enjeu 6: La question alimentaire

Des produits sains, de qualité, de proximité sont une composante essentielle d'une bonne alimentation, avec des conséquences importantes sur la santé et l'environnement. Un regroupement et une coordination de tous les acteurs concernés représente un défi important pour le secteur agricole. La mise en œuvre de politiques et d'actions coordonnées nécessite l'implication des acteurs des secteurs privé et public. Les milieux agricoles peuvent y jouer un rôle central.

LES PARTIES PRENANTES



Des interconnexions complexes

Les diverses fonctions de l'agriculture genevoise sont assurées par de multiples acteurs privés (production, transformation, distribution, promotion des produits). Hormis les tâches légales, les pouvoirs publics assurent en outre des fonctions d'accompagnement indispensables (mise en œuvre des politiques publiques, recherche & développement, formation, vulgarisation, promotion/préscription). Tous sont parties prenantes et conditionnent les résultats collectifs. Une collaboration étroite entre l'ensemble des acteurs est indispensable.

Au niveau cantonal, les **producteurs** constituent le premier élément de ce maillage. Ils sont entrepreneurs, indépendants, souvent coopérateurs. Les formes juridiques dépendent du type de production, de l'activité et du secteur.

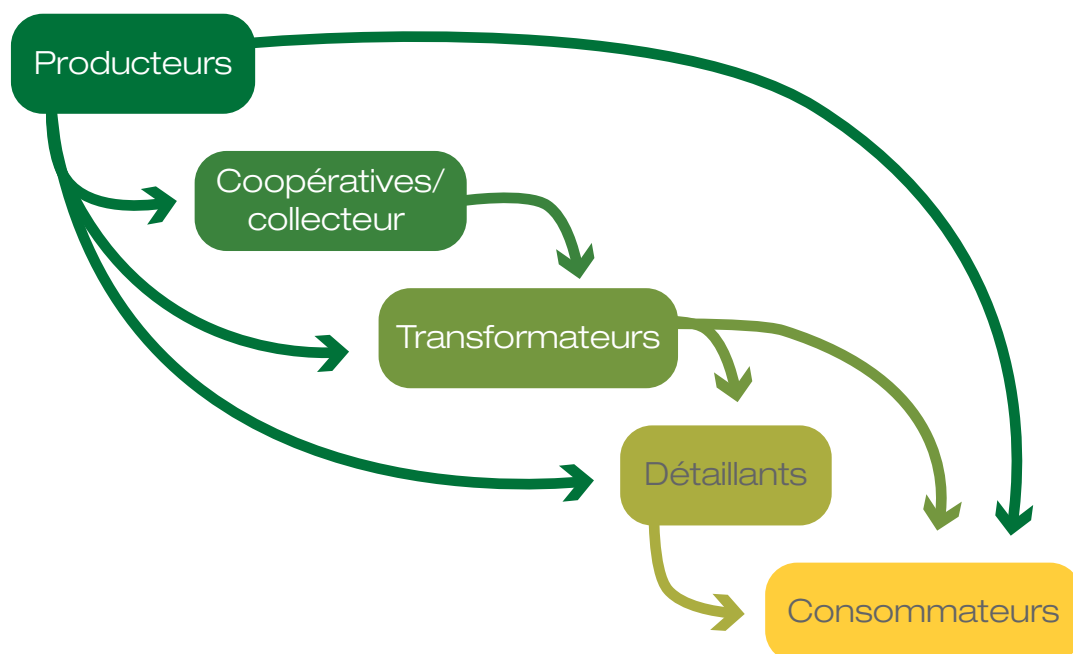
De nombreuses **entreprises** ont une responsabilité essentielle pour la transformation et la mise en marché. Leur taille varie

fortement tout comme leurs secteurs d'activités et leurs marchés. Ce sont des intermédiaires indissociables de la production.

Les **associations ou groupements professionnels** assurent des prestations d'accompagnement et de lobbying. Ils soutiennent les producteurs et contribuent à la bonne collaboration entre les différents partenaires.

Les **pouvoirs publics, Etat et communes**, jouent un rôle central dans la réalisation des missions assignées à l'agriculture. Ils peuvent influencer sur les conditions-cadres, sur la concrétisation des politiques publiques et, en tant que prescripteur, peuvent participer au déploiement de toutes les potentialités de l'agriculture genevoise, tout au long de la chaîne de valeur.

Enfin, chaque **individu** est aussi consommateur. Ses décisions influent de manière directe et indirecte sur la production.





L'AGRICULTURE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES



La multifonctionnalité de l'agriculture, inscrite dans la Constitution suisse (approvisionnement, conservation des ressources, entretien des paysages, occupation décentralisée du territoire, bien-être des animaux) justifie une mise en œuvre transversale des dispositions légales s'y rapportant, tant au plan fédéral que cantonal. L'Office cantonal de l'agriculture et de la nature collabore de manière active avec d'autres départements ou services pour veiller à cette transversalité et assurer la cohérence. Services de l'urbanisme, économie, nature et paysage, énergie, eau, environnement, gestion des déchets, santé, instruction publique, ... de nombreux partenaires sont impliqués de manière directe ou indirecte.

Les objectifs identifiés par ces différentes politiques publiques sont pris en compte dans l'élaboration du concept Agriculture 2030. Ils concernent principalement trois préoccupations :

- La protection des terres cultivables : avec son quota de SDA
- L'agriculture de proximité, au travers notamment du GRTA : " produire local et manger local "
- Sa multifonctionnalité, ses externalités en termes de paysage, biodiversité et protection des ressources

Fonds de promotions (compensation pour perte de SAU)

- Loi sur la promotion de l'agriculture - LPromAgr M 2 05 & Loi d'application sur l'aménagement du territoire - LaLAT L 1 30 - Art 30D al 1 let b

Projet de développement régional (PDR 1 & 2)

- Loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 15,7 mio F pour financer la mise en œuvre d'Infrastructures Agricoles Durables (LIAD)

Contrats de prestations

- OPAGE - Loi du Conseil d'Etat accordant une indemnité monétaire annuelle de 1'834'000F et une indemnité non monétaire annuelle de 140'900F en faveur de l'Office de promotion des produits agricoles de Genève pour les années 2017 à 2020 (PL 11924A)
- FZAS - Loi du Conseil d'Etat accordant une indemnité monétaire annuelle de 100'000 F à la Fondation pour les zones agricoles spéciales pour les années 2015 à 2018 (PL 11495A)

Aides financières sans contrat de prestation (selon Art. 28 LPromAgr)

- AgriVulg, Bio Genève, Groupement des Techniques Horticoles GTH, Association des maraîchers du Genevois ADMG, Interprofession de la Vigne et des Vins de Genève IVVG, Plateforme solidaire, Syndicat d'élevage du petit bétail du canton de Genève, Union Fruitière Lémanique UFL.

BASES LÉGALES FÉDÉRALES

Constitution fédérale - Art. 104

Loi fédérale sur l'agriculture - LAgr 910.1

Loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR 211.412.11)

Loi fédérale sur le bail à ferme (LBFA 221.213.2)

Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT 700)

Politique agricole (PA 2014-2017)

BASES LÉGALES CANTONALES

Loi cantonale sur la promotion de l'agriculture - LPromAgr M 2 05

Loi cantonale sur les améliorations foncières - LAmF

Loi cantonale sur la viticulture - LVit M 2 50

Loi visant à promouvoir des mesures en faveur de la biodiversité et de la qualité du paysage en agriculture - LMBA M 5 30

OBSERVATIONS RELATIVES À L'AGRICULTURE DANS LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

L'agriculture a ceci de particulier qu'elle impacte de nombreux domaines transversaux ou qu'elle est concernée par de multiples thématiques. On citera ici l'alimentation, la santé, l'économie, l'environnement, la biodiversité, le tourisme ou encore l'aménagement du territoire. En ce sens, les politiques publiques qui s'intéressent au secteur primaire sont nombreuses et ce

phénomène tend à s'accroître depuis une dizaine d'années. Si l'on peut se réjouir de ce regain d'intérêt et surtout de la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture genevoise, il est impératif que la gouvernance de ces politiques publiques incombe à l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature.

DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Les questions agricoles sont assez fortement intégrées dans les stratégies des autres politiques cantonales :

- Plan directeur cantonal (PDC)
- Projet d'agglomération (PA) - volet agricole
- Concept cantonal du développement durable 2030
- Stratégie économique cantonale 2030
- Stratégie environnement 2030
- Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030
- Stratégie biodiversité Genève 2030

PRÉSENCE DE L'AGRICULTURE DANS LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

PLAN DIRECTEUR CANTONAL - PDCN 2030

L'agriculture est reconnue pour son rôle premier d'approvisionnement de la population, de maintien de la biodiversité,

d'entretien du paysage et pour les possibilités de délaissements²¹ que ses espaces offrent.

Objectifs	Fiches
Préserver les espaces de production agricole et garantir les surfaces d'assolement.	C01
Soutenir le développement de l'activité agricole locale.	C03
Maitriser l'impact des extensions urbaines sur la zone agricole.	C02
Objectifs concernant le paysage et la nature (Réseaux Agri Environnementaux) ²² .	C04
Préserver et reconstituer les continuités biologiques.	C06
Garantir l'espace minimal des cours d'eau et poursuivre le programme de renaturation.	C07

VOLET AGRICOLE DU PROJET D'AGGLOMÉRATION 3E GÉNÉRATION - PA3

Le projet d'agglomération (PA 3)²³ intègre l'agriculture parmi les enjeux liés à l'aménagement, au paysage, à l'approvisionnement

local et au patrimoine. Une série de mesures sont prévues.

Objectifs	Mesures
Favoriser une meilleure prise en compte de l'agriculture et des espaces agricoles dans les stratégies d'aménagement du territoire.	Préservation des espaces agricoles.
Intégrer l'espace agricole comme élément structurant du territoire et composante du paysage.	Réseaux agro-environnementaux : la biodiversité et les paysages favorisés par l'agriculture.
Renforcer les filières agricoles pour "produire local et consommer local".	Communication et promotion de l'agriculture du territoire transfrontalier.
Contribuer au développement d'une agriculture de proximité.	Rapprochement des producteurs et consommateurs via le développement des circuits courts.
Affirmer et développer la multifonctionnalité de l'agriculture en mobilisant les différents acteurs du territoire.	
Mesures	Fiches
Organiser la mise en valeur du patrimoine rural (paysager, culturel, agricole, naturel) et ses fonctions au sein des espaces ouverts de l'agglomération.	E-2
Promouvoir l'économie circulaire à l'échelle de l'agglomération.	E-3
Mettre en œuvre les projets de paysage prioritaires (PPP.)	E-9
Mettre en œuvre les contrats corridors biologiques et contrats vert-bleu.	E-10
Mettre en œuvre la feuille de route de la Communauté transfrontalière de l'eau.	E-11
Etendre la démarche de protection de l'espace minimal des cours d'eau.	E-14
Guide des bonnes pratiques de gestion des sols remaniés.	E-15
Ancrer et valoriser les espaces agricoles dans les stratégies d'aménagement.	U-10
Renforcer les filières agricoles pour "produire local" et "manger local".	U-11
Affirmer et développer la multifonctionnalité de l'agriculture.	U-12

CONCEPT CANTONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2030

Ce concept stratégique fait écho à la Stratégie pour le développement durable de la Confédération ainsi qu'à l'agenda 2030 de l'ONU. L'agriculture y est identifiée en tant qu'enjeu nécessitant une vision coordonnée à l'échelle nationale et internationale. Le

développement du canton doit pouvoir se réaliser en préservant la zone agricole, les ressources naturelles locales et le paysage.

L'agriculture durable et la sécurité alimentaire font en outre partie des principaux domaines de la solidarité internationale.

Objectifs stratégiques	Axes stratégiques	Axes
Mode de production et de consommation	Promouvoir une production agricole locale respectueuse de l'environnement et de l'être humain	No. 4
Développement territorial	Protéger, valoriser et gérer la multifonctionnalité de l'espace rural	No. 5
	Gérer durablement les paysages et mettre en réseau les espaces naturels	No. 6
Changement climatique	Protéger l'eau, la biodiversité, l'agriculture et les forêts du canton face aux changements climatiques	No. 6
Ressources naturelles	Mieux intégrer la protection des sols dans les planifications territoriales et de construction	No. 4
	Intégrer les enjeux paysagers dans les processus d'aménagement du territoire et d'urbanisme	No. 9

STRATÉGIE ÉCONOMIQUE CANTONALE 2030

L'agriculture est présentée comme un acteur de l'approvisionnement de la population et un fournisseur d'emplois. Son rôle est associé à l'environnement de qualité dont bénéficie Genève et reconnu comme levier de développement économique du canton. L'agriculture constitue un secteur économique à part entière intégré dans le Tome 2 de la stratégie économique du canton²⁴.

Les activités agricoles sont concernées par les grands enjeux influençant les potentiels économiques du canton : technologies internet (monitoring des cultures, gestion optimisée des intrants), big data (exploitation de données collectées) (Ch. 2.1).

Elle apporte une contribution à la mise en œuvre de nouveaux modèles économiques : économie verte (méthodes agronomiques innovantes), économie collaborative (achats groupés, circuits courts) (Ch. 2.4).

Elle est considérée comme une opportunité pour la mise en œuvre de l'économie sociale et solidaire : valorisation du potentiel de création d'emplois pour des personnes à qualification limitée (Ch. 4.3).

En tant qu'acteur économique, l'agriculture contribue à la mise en œuvre de l'axe stratégique "Genève met en œuvre la durabilité".

Axe stratégique	Objectifs stratégiques	Chapitre
Genève met en œuvre la durabilité	Favoriser la transition vers une économie verte.	3.3
	Valoriser les modèles de l'économie sociale et solidaire afin de promouvoir leur intégration au sein des différents secteurs.	4.3
	Promouvoir la production agricole locale notamment à travers le label GRTA.	5.7

STRATÉGIE ENVIRONNEMENT 2030

L'agriculture est un des domaines couvert par le [Concept cantonal de la protection de l'environnement](#)²⁵. L'agriculture y est particulièrement présente au chapitre 3 "Tirer parti de moyens innovants". Trois thèmes en lien direct avec l'agriculture y sont abordés, consignés dans un chapitre spécifique (Ch. 3.1.3. et 3.2.1.):

- Sols (préservations SAU min 10'000 ha et 8'400 ha SDA et qualité des sols).
- Paysages (projets qualité du paysage).
- Biodiversité (garantir la qualité de la biodiversité dans l'espace rural).

Ce Concept fixe 4 objectifs stratégiques :

- 1. Augmenter la durabilité environnementale
- 2. Conserver et développer les ressources naturelles locales
- 3. Prévenir et prendre en compte les risques en lien avec l'environnement et la santé humaine
- 4. Favoriser l'émergence d'espaces urbains à haute performance environnementale

Ceux-ci sont mis en œuvre grâce à des [Documents de planification sectoriels](#) et des [Plans de mesures opérationnelles](#). L'agriculture est concernée par 3 des 4 objectifs stratégiques pour lesquels des objectifs sectoriels et des mesures opérationnelles spécifiques sont définis.

Objectifs stratégiques	Objectifs sectoriels	Axes de mises en œuvre
2 4	SOLS Préserver et améliorer la fertilité de l'ensemble des sols genevois. Protéger la quantité des sols arables genevois, de manière à sauvegarder au maximum les surfaces de sols meubles, naturels et fertiles. Garantir le maintien des surfaces d'assolement (8'400 ha) et conserver au minimum 10'000 ha de surface agricole utile.	Prendre en compte la protection quantitative des sols nourriciers dans le cadre des lois sur la protection de l'environnement. Intégrer la protection qualitative et quantitative des sols dans le cadre de l'aménagement du territoire et des constructions. Préserver les surfaces agricoles utiles en assurant la qualité des sols agricoles. Prendre davantage en compte la qualité des sols en dehors de la zone agricole (zone nature, en forêt, zone urbaine ou industrielle). Sensibiliser, former et informer. D'ici 2016, établir une directive pour les remblais en zone agricole en collaboration avec les milieux concernés.
2 3 4	BIODIVERSITE Maintenir une évolution positive des populations d'espèces prioritaires de faune et de flore les plus représentatives.	Garantir la qualité de la biodiversité dans l'espace rural.
2 3	PAYSAGE Garantir l'intégration des enjeux paysagers dans le développement du canton.	Les qualités du paysage genevois sont identifiées et intégrées au développement des divers projets territoriaux et instruments des politiques sectorielles (agriculture, tourisme, urbanisme, etc.). EXEMPLE DE MESURES Les divers éléments du Projet (Plan) paysage du 2e schéma d'agglomération sont mis en œuvre : 2 projets prioritaires sont réalisés entre 2013 et 2019 ; 2 autres à partir de 2015 ; D'ici 2017 : les paiements directs à la qualité du paysage dans l'agriculture sont intégrés.

CONCEPT CANTONAL DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE PRÉVENTION 2030

Cette politique cantonale agit de façon multisectorielle autant sur l'environnement physique et socio-économique que sur les facteurs comportementaux, le système de santé ou encore le cadre légal.

Une alimentation saine et équilibrée est mentionnée dans chacun des huit axes stratégiques comme facteur déterminant de la santé agissant à la fois comme facteur de prévention des risques ou comme de protection. L'agriculture de proximité est intégrée de manière directe dans deux des huit axes stratégiques comme vecteur de promotion et de protection de la santé :

- ▶ favoriser une meilleure qualité nutritionnelle des aliments par une distribution locale (Axe 1)
- ▶ favoriser l'accès de tous à une offre alimentaire saine, sûre et de qualité (Axe 8)

Le Concept s'articule autour d'une vision, d'une mission, de huit axes stratégiques et de sept principes directeurs.

- ▶ 1. Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé
- ▶ 2. Un contexte socio-économique favorable à la santé
- ▶ 3. Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé
- ▶ 4. Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé
- ▶ 5. Un environnement professionnel sain
- ▶ 6. Bien-être et qualité de vie dans le vieillissement
- ▶ 7. Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention
- ▶ 8. Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

Axes stratégiques	Stratégies d'intervention	
1. Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé	Réduire les risques sanitaires liés à l'exposition à des substances toxiques, des agents infectieux ou d'autres facteurs de risque environnementaux	Promouvoir une agriculture locale saine. Valoriser un approvisionnement par des canaux de distribution locaux favorisant une meilleure qualité nutritionnelle des aliments et une teneur réduite en résidus (métaux lourds, antibiotiques ou produits phytosanitaires). Ces exigences contribuent également à prévenir la transmission à l'homme de maladies des animaux d'élevage (zoonoses), ainsi que la contamination des ressources naturelles telles que les nappes phréatiques.
8. Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé	Disposer de bases légales et d'un cadre structurel adaptés aux besoins et aux connaissances en matière de promotion de la santé et de prévention	Elle comprend aussi des mesures permettant l'accès de tous à une offre alimentaire saine, sûre et de qualité, autant dans le commerce, la restauration, les établissements scolaires, les lieux de soins, les institutions, les restaurants publics, etc. Ceci par exemple via des démarches de contrôle, de labellisation ou de promotion de bonnes pratiques.

STRATÉGIE BIODIVERSITÉ GENÈVE SBG- 2030

Cette stratégie se fonde sur la Stratégie Biodiversité Suisse (SBS, 2012) et ses objectifs issus de ceux d'Aichi (CDB, 2010), ainsi que son Plan d'action (2017). Elle propose des orientations qui devront faire l'objet de plans d'actions.

SBG-2939 postule que maintenir et élargir les espaces protégés ne suffit plus à préserver la biodiversité, c'est sur tout le territoire que l'espace doit être partagé avec les espèces. Les activités et les politiques publiques, telles que l'aménagement du territoire, le tourisme et les loisirs, l'agriculture, la production d'énergie, l'utilisation des eaux de surface et souterraines, ainsi que la construction et l'entretien des infrastructures, doivent intégrer dans leurs projets et missions les enjeux de la biodiversité...

Pour assurer la cohérence des démarches, il s'agit de débarrasser les incitations négatives dans chacune des politiques publiques afin de les corriger.

Les enjeux de la biodiversité ont été répartis en 12 champs d'application pour lesquels des orientations stratégiques sont prévues. Un champ concerne l'**aire agricole**. Ces champs d'application sont mis en relation avec 23 services écosystémiques identifiés. Dans cette matrice complexe, l'agriculture est liée à 21 des 23 services écosystémiques. Les prestations écosystémiques fournies par la biodiversité contribuent directement au bon développement des activités agricoles et réciproquement, l'agriculture pouvant impacter la biodiversité.

11 orientations sont définies pour l'aire agricole :

1. Continuer à concilier production de biens alimentaires et promotion de la biodiversité en garantissant les ressources nécessaires.
2. Développer les connaissances scientifiques et la compréhension mutuelle entre les producteurs et les consommateurs de la valeur des liens entre les cultures, les milieux naturels et les espèces pour une meilleure prise en compte de la biodiversité.
3. Renforcer le conseil et la vulgarisation agricole au profit des producteurs sur la meilleure adéquation entre production et biodiversité grâce à des bonnes pratiques.
4. Soutenir la simplification administrative des ordonnances fédérales et contribuer à faire progresser la cohérence entre les diverses législations.
5. Faire mieux connaître la qualité de la production genevoise et la diversité des prestations fournies par l'agriculture genevoise y compris par des mesures volontaires pour renforcer les liens entre producteurs et consommateurs (goût, environnement, alimentation). Communiquer sur la qualité environnementale de GRTA, en plus des enjeux sociaux ou géographiques.
6. Poursuivre le soutien à la commercialisation des produits issus des modes de cultures propices à la biodiversité.
7. Optimiser la qualité biologique des SPB et assurer la pérennité des réseaux agro-environnementaux pour leurs fonctions de soutien à la biodiversité et à la production.
8. Renforcer la fertilité des sols grâce au développement de la biodiversité qu'ils abritent.
9. Mettre en place dans les zones agricoles spéciales les césures vertes et bleues.
10. Renforcer les initiatives en vue de récolter, mettre en culture et sensibiliser sur les vieilles variétés végétales et races animales traditionnelles de la région genevoise.
11. Veiller à ce que les compensations écologiques se fassent également en dehors de la zone agricole (art. 18b LPN).



ANNEXE I

CONSOMMATION EN CHIFFRES

PRODUITS LAITIERS

	Consommation recommandée (par hab./j) ^a	Consommation moyenne CH-romande par hab./j) ^b	Différence (par hab./j)	Besoins moyens quotidiens/annuels pour couvrir les besoins (pour population GE 20-75 ans) ^c	Prod. actuelle LRG	dont lait genevois
Lait	2 dl soit ≈200g	76,4 g	123.6 g	69'826 kg/25,4 mio kg	2,4 mio kg	1,1 mio kg
Yogourt, séré, fromage blanc...	150-200 g 175 g moyenne	54,4 g	120,6 g			
Pâtes molles	60 g	45 g	45 g	20'948 kg/7,65 mio kg		0,7 mio kg
Pâtes dures, mi-dures	30 g			10'474 kg/3,82 mio kg		

FRUITS ET LÉGUMES

Consommation de fruits ou légumes/ jour. (recommandation par hab./j: 5 portions de 120 g)	Consom.moyenne CH-romande (en % de la population GE 20-75 ans)	Consom.moyenne de la population GE 20-75 ans (en nbre de personnes)	Consom.moyenne de la population GE 20-75 ans (en kg/jours)	Besoins moyens quotidiens et annuels (pour population GE 20-75 ans)	Prod. actuelle estimation
0,5 portion	12,4	43'292	2'598		
1 portion	24	83'791	10'055		
2 portions	25,8	90'076	21'618	f: 84 t/j, 30'584 t/an	
3 portions	26,5	92'519	33'307	l:126 t/j, 45'876 t/an	25'000 t/an
4 portions	8,6	30'025	14'412		
5 portions	3,2	11'172	6'703		
total			88'609 t/j	209 t/j, 76'459 t/an	

CÉRÉALES, POMMES DE TERRE, LÉGUMINEUSES

	Consommation recommandée (par hab./j)	Consommation moyenne CH-romande par hab./j)	Besoins moyens quotidiens/annuels pour couvrir les besoins (pour population GE 20-75 ans)	Prod. actuelle estimation
Pain,	2 dl soit ≈200 g	104,6 g	36,5 t / 13'300 t	13'000 t
Pâte / farine	150-200 g 175 g moyenne	10,1 g	3,5 t / 1'300 t	d.i.
Pâtes	45-75 g	66,1 g	23 t / 8'400 t	d.i.
Riz, maïs, autres céréales		31,2 g	10,9 t / 3'900 t	d.i.
Flocons de céréales		7,4 g	2,6 t / 900 t	d.i.
Pommes de terre	180-300 g	47,2 g	16,5 t / 6'000 t	1'500 t
Légumineuses	60-100 g	6,4 g	2,2 t / 800 t	40 t
Autres		15,9 g	5,5 t / 2'000 t	

a) Source : pyramide alimentaire suisse

b) Consommation en Suisse en 2014 et 2015. Enquête nationale sur l'alimentation menuCH, OSAV, mars 2017

c) Nombre habitants 20-75 ans : 349130 (source OCSTAT, 2016)

NOTES ET RÉFÉRENCES

- ¹ Evaluation des usages et attitudes à l'égard de l'agriculture genevoise. Etude commanditée par l'DGAN et l'OPAGE, 2015, DemoSCOPE.
- ² Initiative pour l'inscription de la sécurité alimentaire dans la Constitution. Vote le 24.09.2017 (oui à 78,7 % CH, 88,33 % GE)
- ³ Les comptes économiques de l'agriculture : estimations 2016. Office fédéral de la statistique (OFS), 04.10 2016. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/communiqués-presse.gnpdetail.2016-0439.htm>
- ⁴ OFS, reprise Rapport Agridea p. 8
- ⁵ Au terme d'un travail de toilettage visant à identifier le potentiel de ces 1'742 ha, 65 ha ont été jugés éligibles pour des constructions de logements (22 ha) et d'équipements publics (43 ha), le solde n'étant pas adapté (Rapport DALE à la M 2069)
- ⁶ Tableaux statistiques interactifs, 2017, OFS. <https://www.pxweb.bfs.admin.ch/>
- ⁷ Métabolisme agricole de l'agglomération franco-valdo-genevoise, République et canton de Genève, Direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN), septembre 2010.
- ⁸ Plan directeur cantonal 2008, fiche 3.01
- ⁹ Rapport OCAN, 2018
- ¹⁰ Source : OCAN 28.02.2018
- ¹¹ Le cheptel se mesure en unités de gros bétail. Une UGB correspond à la consommation de fourrage et à la production de fumier et de lisier d'une vache de 650 kg. Grâce à un schéma de conversion, cette unité peut être utilisée pour toutes les espèces d'animaux de rente : porc, ovins/caprins 0,2 UGB, étalon 0,8 UGB, 100 poules pondeuses 1,0 UGB. Source : Annuaire statistique de la Suisse 2002, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel.
- ¹² Source Fédération Laiteries Réunies Genève, juin 2018
- ¹³ Consommation de lait et de produits laitiers en Suisse en 2014 et 2015. Enquête nationale sur l'alimentation menuCH, OSAV, mars 2017
- ¹⁴ Rapport Agridea, p. 20
- ¹⁵ Salade, chou-fleur, brocoli, haricot, chicorée, fenouil, concombre, carotte, côte de bête, courge, poireau, radis, radis long, épinard, céleri-branché, tomate, chou blanc et rouge, courgette, oignon (source : legume.ch)
- ¹⁶ Carotte, oignon, betterave, céleri-pomme, chou blanc et rouge, chou frisé, chicorée pain de sucre, chicorée rouge (source : legume.ch)
- ¹⁷ Consommation de fruits et légumes en Suisse en 2014 et 2015. Enquête nationale sur l'alimentation menuCH, OSAV, mars 2017
- ¹⁸ Rapport OCAN 2018
- ¹⁹ Consommation de céréales, de pommes de terre et de légumineuses en Suisse en 2014 et 2015. Enquête nationale sur l'alimentation menuCH, OSAV, mars 2017
- ²⁰ Source OCAN, Agriculture en chiffres, 2018
- ²¹ <http://ge.ch/amenagement/plan-directeur-cantonal-2030>
- ²² http://etat.geneve.ch/geodata/SIAMEN/PDCn/PDCn_GC_03_Schema_ficheC04.pdf
- ²³ <http://www.grand-geneve.org/enjeux-strategie/agriculture>
- ²⁴ <https://ge.ch/ecoguichetpmpmi/sites/default/files/Strat%C3%A9gie%20%C3%A9conomique%20cantonale%202030%20-%20Tome%202.pdf>
- ²⁵ http://ge.ch/environnement/media/agriculture/files/fichiers/documents/concept_environnement_2016_a4_bd_7_pages.pdf, le Concept Environnement 2030 et ses amendements ont été votés le 29 janvier 2016 par le Grand Conseil.

IMPRESSUM

Editeur

AgriGenève, Rue des Sablières 15, 1242 Satigny
info@agrigeneve.ch - www.agrigeneve.ch

Avec le soutien du Département du Territoire de la République
et canton de Genève, Office cantonal de l'agriculture
et de la nature (OCAN)

Direction et coordination du projet

Comité de pilotage:

AgriGenève: Marc Favre, Simone de Montmollin,
Georges Vuillod, François Erard
Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN):
Emmanuel Ansaldi, Alain Bidaux

Enquêtes et analyses filières:

Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN):
Emmanuel Ansaldi, Alain Bidaux

Agridea: David Bourdin, Pierre Praz

Participants aux ateliers:

Emmanuel Ansaldi, Alain Bidaux, Michel Bidaux, Patricia
Bidaux, Jacques Blondin, Eloïse Candolfi, Pierre Charvet,
Alexandre Cudet, Alexandre de Montmollin, Simone de
Montmollin, Pascal Desbiolles, François Erard, Marc Favre,
Roland Frossard, Philippe Lebrun, Mark Olivier, Claude
Ménétrety, Pierre Praz, Guy Ramu, John Schmalz, Jean-Marc
Sermet, Jean-Pierre Viani, Georges Vuillod, Martin Wiederkehr

Rédaction et consultation:

Simone de Montmollin

Relecture:

Valérie Garcia

Conception graphique:

Léonie Cocquio Design

Crédits photographiques:

Genève Terroir

Impression:

à compléter

Distribution: en collaboration avec l'Office cantonal de
l'agriculture et de la nature (OCAN)

Téléchargement de cette publication sur www.agrigeneve.ch

© 2020 AgriGenève

➤ L'AGRICULTURE GENEVOISE EN 2030

PARTIE 2◀

Vision et objectifs
stratégiques



TABLE DES MATIÈRES

RAPPEL DU CONTEXTE	4
FONDEMENT DE LA DÉMARCHE	5
SITUATION GÉNÉRALE	6
PERSPECTIVES, VISION ET MISSION POUR L'AGRICULTURE GENEVOISE	6
LA VISION 2030 EN RÉSUMÉ	8
Enoncé n°1	10
Enoncé n°2	12
Enoncé n°3	14
Enoncé n°4	16
Enoncé n°5	18
Enoncé n°6	20
Enoncé n°7	22
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	24
GLOSSAIRE	25
NOTES ET RÉFÉRENCES	26

RAPPEL DU CONTEXTE

Depuis le début des années 90, l'agriculture genevoise a dû faire face à des conditions cadres mouvantes caractérisées par une ouverture croissante des marchés, une concurrence et une pression sur les terres agricoles accrue et des attentes grandissantes de la population, notamment en matière d'environnement.

Le nombre d'exploitations a baissé et une partie de la production de denrées alimentaires a été substituée au profit d'herbages et/ou de surfaces écologiques diverses. Les systèmes de production, de transformation et de commercialisation se sont diversifiés. Pour accompagner ces changements, les pouvoirs publics ont mis en place des mesures de soutien visant d'une part à diminuer l'empreinte écologique de l'activité agricole et d'autre part de stimuler la vente des produits locaux.

Ce processus d'ajustement structurel impulsé il y a 25 ans n'est pas terminé. Le Conseil fédéral envisage aujourd'hui une plus grande ouverture des marchés alimentaires. Une pression accrue sur les prix des produits agricoles suisses en sera une des conséquences prévisibles.

Dans ce contexte, bien que l'agriculture genevoise soit devenue au fil du temps plus compétitive, verte et diversifiée, elle n'a malheureusement pas encore complètement gagné le défi de

sa durabilité. Les enjeux à venir restent aussi bien économiques, environnementaux que sociétaux.

Certes, l'agriculture de notre canton possède de nombreux atouts: périurbaine, elle est proche des consommateurs et offre à la population un cadre de vie exceptionnel. Petite au niveau national (elle ne représente que 1 % de l'agriculture suisse), elle occupe et entretient 36 % du territoire cantonal; dynamique et diversifiée, elle a réussi jusqu'ici à s'adapter à son environnement en mutation. Mais les coûts de production restent élevés et sont en distorsion avec les autres cantons suisses. Les contraintes légales et le tourisme d'achat limitent significativement les marges de manœuvre.

Que doit-elle entreprendre d'ici 2030 pour qu'elle reste une actrice économique reconnue et appréciée par la population genevoise? Comment les pouvoirs publics peuvent-ils accompagner les changements nécessaires en complément d'une politique agricole fédérale qui fixe 90% les règles du jeu?

Le concept Agriculture 2030 établit une vision stratégique élaborée au terme de deux années de processus intégrant les professionnels de la branche et les services de l'administration concernés.

FONDEMENT DE LA DÉMARCHE

La vision stratégique Agriculture 2030 constitue la première étape d'un processus de changement élaboré en collaboration avec toutes les parties prenantes privées et publiques. Elle décrit la représentation du futur souhaité par ses artisans. A cette fin, elle se veut à la fois rationnelle et intuitive, englobante et prospective. Cette vision stratégique a pour but d'orienter les décisions et sous-tendre les stratégies sectorielles (privées et publiques) ainsi que leurs outils de planification. Le consommateur est le point de départ des réflexions, articulées en **trois niveaux** :

Niveau consommateur : Quelle vision doit-il avoir de l'agriculture genevoise en 2030 ?

La vision est déclinée en énoncés stratégiques.

Niveau décideur : Quels buts les décideurs doivent-ils poursuivre pour réaliser cette vision ?

Les énoncés stratégiques sont traduits en objectifs.

Niveau acteur : Quels moyens les acteurs ont-ils à disposition pour atteindre ces objectifs ?

Les objectifs sont concrétisés en mesures et propositions d'actions.

Dans cette optique, la vision a été scindée en sept énoncés exprimant des attentes et des désirs partagés. Ils devront permettre de traiter les enjeux à venir, de faire des choix et de résoudre les problèmes selon une finalité connue et comprise de tous. Les énoncés stratégiques définissent des orientations, permettent de communiquer clairement la vision, ce que l'on souhaite atteindre afin de motiver et mobiliser tous les acteurs. Pour chaque énoncé, un objectif précise les buts visés en fonction de la finalité, des ressources et de l'environnement. Des mesures décrivent les moyens identifiés pour y parvenir. Elles sont assorties de propositions d'actions concrètes.

Ce concept Agriculture 2030 a été adopté par l'ensemble des acteurs concernés. Il décrit l'orientation souhaitée à l'horizon d'une décennie pour tenir compte de nouvelles réalités, de préoccupations actuelles ainsi que des valeurs de la collectivité. Il a été formulé pour susciter l'adhésion des citoyens et des intervenants qui partagent un destin commun. Dans une démarche de développement durable (ou collectivité viable), cette vision intègre les dimensions culturelles, sociales, économiques et environnementales et évoque la nécessité de tendre vers un projet collectif. Avant son élaboration, des scénarios réalisés et formulés par les différents acteurs ont été examinés.

Pilotage du concept stratégique

Les responsables (privés et publics) pour une mise en œuvre coordonnée des différents énoncés tout comme l'échéancier et les indicateurs, doivent faire l'objet d'un plan séparé.

Désigner un porteur de vision et mettre en place des

Cet exercice mobilisateur et participatif est le résultat d'une dynamique de groupes qui a permis de guider les réflexions durant tout le processus.

Enfin, Agriculture 2030 définit des cibles pour une planification de développements à différentes échelles (nationale, régionale, cantonale, voire communale) et par différents acteurs (privés et publics). A chaque échelon, la cohérence avec les actions des différentes politiques ou stratégies sectorielles, doit être assurée.

La pertinence de ce concept stratégique se mesurera moins à l'aune du nombre d'objectifs atteints qu'à la capacité à fédérer et mobiliser les acteurs autour d'un but commun, et ce sur toute sa durée. C'est pourquoi il a été formulé en des termes qui permettent de constater, au fur et à mesure, si on s'en éloigne ou s'en rapproche, si on l'a atteint ou non.

Quatre questions fondamentales ont été posées aux parties prenantes avant l'élaboration de la vision stratégique :

- **1) Où en sommes-nous aujourd'hui ?** Les aspects importants des activités ont été décrits. Cette étape a permis d'évaluer les forces et les faiblesses, de soulever les problèmes et les responsabilités et d'articuler les préoccupations partagées au sein des filières. Ce diagnostic a permis de préciser les besoins aujourd'hui et demain. Il constitue une base pour un suivi des évolutions à l'avenir (Partie I).
- **2) Où allons-nous sans changement ?** Les attentes explicitées par les filières soulignent les orientations souhaitées ou nécessaires pour assurer leur développement. Les risques d'un statut quo ressortent de l'analyse SWOT (Partie I).
- **3) Où voulons-nous aller ?** C'est le cœur de la démarche engagée en 2016 et qui a conduit à l'élaboration du présent document. Les préoccupations des divers acteurs (filières professionnelles, autorités et services publics) ont été évaluées puis des scénarios réalisables établis montrant ce que l'agriculture pourrait être si l'on décidait de répondre à l'objectif exprimé (Parties I et II).
- **4) Comment atteindre ce que l'on souhaite ?** La vision stratégique est déclinée en énoncés stratégiques couvrant l'ensemble des préoccupations identifiées. Pour chaque énoncé, un objectif d'intervention et des mesures pour parvenir à sa réalisation sont décrites. Les politiques publiques concernées sont identifiées (Partie II).

mécanismes permettant de mesurer les évolutions et le chemin parcouru est fondamental.

Un comité de suivi doit permettre de susciter et maintenir l'intérêt tout au long du processus.

SITUATION GÉNÉRALE

GENÈVE, CARREFOUR DE LA GOUVERNANCE MONDIALE, RAYONNE PAR SA VITALITÉ ET SA QUALITÉ DE VIE.

Genève se caractérise par une qualité de vie exceptionnelle, conjugant urbanité et nature sur un territoire exigu. Son envergure internationale, son dynamisme économique et culturel ainsi que la richesse de sa nature environnante sont quelques facteurs qui contribuent à cette qualité de vie. Grâce à son réseau universitaire, ses infrastructures et la diversité de son tissu économique, Genève est un pôle d'innovations attractif pour les résidents et les entreprises. Au cœur de la région

franco-valdo-genevoise, Genève se positionne comme le deuxième centre économique national. Conscient des enjeux globaux, Genève intègre les principes du développement durable dans l'ensemble de ses politiques publiques.

Dans ce contexte, l'agriculture genevoise joue un rôle central. Elle est garante d'une production de denrées alimentaires saines et savoureuses, d'un cadre de vie préservé et de paysages attrayants.

PERSPECTIVES, VISION ET MISSION POUR L'AGRICULTURE GENEVOISE

Vu les propositions d'actions élaborées par les filières, vu les constats et enjeux communs identifiés, vu les attentes énoncées par les parties prenantes, vu les objectifs décrits dans les différents documents stratégiques de l'Etat de Genève¹, une vision

de l'agriculture genevoise à l'horizon 2030 est formulée. Elle est fondée sur une synthèse d'hypothèses d'évolution, établie à la faveur de plusieurs ateliers¹.

Enoncé d'une vision stratégique

"A Genève en 2030, la population a renouvelé son **contrat social avec l'agriculture**, synonyme de confiance et de bien-être. Les filières agricoles font partie des **acteurs reconnus** pour leur contribution à la réalisation d'une économie **prospère, diversifiée et durable**.

Les acteurs de la branche sont intégrés aux décisions relatives au **développement du territoire**.

L'agriculture est de qualité, à la pointe des **connaissances scientifiques**, intègre les principes **d'efficacité énergétique et environnementale**.

Les exploitations fournissent des **aliments variés, sains et savoureux**, en phase avec l'évolution des **besoins sociaux, sanitaires et environnementaux**. La part de produits **locaux consommés a augmenté**.

Les exploitations sont **innovantes, viables économiquement** et peuvent se démarquer.

Les professions agricoles sont valorisées, une **relève dynamique** est assurée.

Au cœur de la région franco-valdo-genevoise, Genève est un **pôle pour la mise en marché, la transformation et la distribution** des produits agricoles locaux et régionaux.

L'**agritourisme** contribue à la promotion d'une agriculture plurielle, en phase avec son temps".

¹ Des concepts stratégiques pour la mise en œuvre de politiques publiques à l'horizon 2030 ou au-delà ont été élaborés par plusieurs directions générales de l'Etat de Genève. Ceux impliquant l'agriculture sont présentés dans la Partie I.

VALEURS

Durabilité, responsabilité, solidarité

VISION RÉSUMÉE

A l'horizon 2030, l'agriculture genevoise est **prospère, innovante, diversifiée, durable, pérenne, reconnue et appréciée** pour ses multiples fonctions.

MISSION

L'agriculture genevoise contribue de manière dynamique à **l'approvisionnement en denrées alimentaires saines, savoureuses et diversifiées**, dont la production **préserve les ressources et les écosystèmes**. Elle **assure un cadre de vie propice au bien-être** de la population.

Cette vision devra orienter les décisions et les actions au cours de la prochaine décennie.

Elle est déclinée en 7 énoncés stratégiques assortis d'objectifs programmatiques.

Un catalogue de mesures associé à des propositions d'actions sont présentées pour chaque objectif. Elles devront trouver leur place dans les outils de planification des parties prenantes publiques et privées afin de permettre la réalisation des objectifs.

Les propositions formulées conjuguent les responsabilités de l'ensemble des parties prenantes et devront sous-tendre leurs plans d'actions.

La vision est déclinée en énoncés stratégiques

Niveau Consommateurs	Quelle vision le consommateur doit-il avoir de l'agriculture genevoise en 2030 ?
	7 ÉNONCÉS STRATÉGIQUES permettant d'orienter les décisions

Les énoncés stratégiques sont traduits en objectifs

Niveau Décideurs	Quels buts les décideurs doivent-ils poursuivre pour réaliser cette vision ?
	7 OBJECTIFS à implémenter au sein de la production et de l'action publique

Les objectifs sont concrétisés en mesures et actions

Niveau Acteurs	Quels moyens les acteurs ont-ils à disposition pour atteindre ces objectifs ?
	CATALOGUE DE MESURES identifiées et pouvant être mises en œuvre par les différentes parties prenantes accompagné de propositions d'actions

LA VISION 2030 EN RÉSUMÉ

Vision	Enoncés stratégiques	Objectifs	Mesures
En 2030, l'agriculture genevoise est :	En 2030, les consommateurs estiment que :	En 2030, les décideurs auront su orienter leurs stratégies afin de :	En 2030, les parties prenants auront pu œuvrer pour :
Prospère taux de produits locaux consommés augmenté	L'agriculture genevoise est garante de la sécurité alimentaire. 1	<i>Garantir la production de produits locaux diversifiés, attractifs, de qualité, adaptés aux besoins de la population et augmenter leur part de marché.</i>	▶ Augmenter l'attractivité de la production vivrière pour les producteurs. ▶ Assurer la protection des cultures en tenant compte des nouveaux risques. ▶ S'adapter aux conséquences du changement climatique. ▶ Favoriser des débouchés diversifiés.
Economiquement et socialement durable relève dynamique; pôle régional pour la production et la distribution	L'agriculture genevoise est un atout économique et social. 2	<i>Assurer le maintien de revenus rémunérateurs, d'emplois diversifiés, de filières durables et attractives.</i>	▶ Maintenir la compétitivité des exploitations, tant au niveau régional que national. ▶ Accompagner le développement de filières intégrées. ▶ Accompagner les transmissions d'exploitations et les nouvelles formes d'organisation du travail.
Multifonctionnelle contrat social renouvelé, synonyme de confiance et de bien-être	L'agriculture genevoise est un partenaire de bien-être et de capital santé. 3	<i>Instaurer une cohabitation harmonieuse avec la population, une compréhension et un respect mutuels.</i>	▶ Sensibiliser la population aux impératifs de l'agriculture. ▶ Sensibiliser les producteurs aux préoccupations des consommateurs. ▶ Valoriser le potentiel "santé" du terroir et de ses produits.
Ecologiquement durable à la pointe des connaissances, efficiente sur le plan énergétique et environnemental, participe aux décisions de développement du territoire	L'agriculture genevoise est actrice de la protection des ressources et des écosystèmes. 4	<i>Maintenir et développer une production de proximité respectueuse de l'environnement pour améliorer notre empreinte écologique globale.</i>	▶ Assurer l'intégrité de l'outil de travail (SDA). ▶ Favoriser une utilisation efficiente des ressources. ▶ Améliorer les connaissances et les pratiques agronomiques. ▶ Assurer le transfert de connaissance et la vulgarisation. ▶ Renforcer la production d'énergie d'origine agricole. ▶ Optimiser l'impact des infrastructures agricoles.
Diversifiée, innovante entreprises innovantes et viables économiquement, aliments variés et sains	L'agriculture genevoise est diversifiée et innovante. 5	<i>Valoriser la diversité des produits, des modes de production et des canaux de distribution.</i>	▶ Développer une stratégie de l'innovation. ▶ Faciliter l'accès aux produits et services de l'agriculture locale. ▶ Promouvoir les aides à l'innovation. ▶ Prévoir des zones agricoles dédiées à la transformation des produits.
Reconnue et appréciée partenaires économiques reconnus, aliments variés et sains	L'agriculture genevoise est appréciée et reconnue. 6	<i>Valoriser la production agricole locale comme une composante prioritaire de notre alimentation.</i>	▶ Instaurer une stratégie de communication cantonale et coordonnée entre les acteurs privés et publics. ▶ Sensibiliser le public aux produits et services de l'agriculture.
Pérenne intégrée aux décisions politiques et économiques	L'agriculture genevoise est maître de son destin. 7	<i>Assurer une gouvernance cohérente des politiques publiques.</i>	▶ Se réapproprier le leadership des thèmes agricoles dans les politiques publiques. ▶ Renforcer les structures interprofessionnelles. ▶ Favoriser la coordination entre elles et la mise en place d'outils de pilotage. ▶ Adapter les bases légales et réglementaires. ▶ Assurer une planification optimale de l'utilisation de l'espace rural.

ENONCÉ N°1

Objectif	L'agriculture genevoise est garante de la sécurité alimentaire
	Garantir la production de produits locaux diversifiés, attractifs, de qualité, adaptés aux besoins de la population et augmenter leur part de marché.

Les besoins alimentaires augmenteront à l'avenir en raison de l'accroissement de la population (+100'000 personnes en 2050 à Genève). Les transformations démographiques (migrations, urbanisation des populations) et la raréfaction des ressources (sol, eau) vont conditionner nos comportements alimentaires (+ de protéines végétales, - de viande). Dans ce contexte, chaque pays doit exploiter son potentiel agronomique dans une perspective de durabilité, pour garantir la sécurité alimentaire de sa population. Le 24 septembre 2017, le peuple suisse a entériné ce principe en inscrivant la **Sécurité alimentaire**² dans sa Constitution, marquant ainsi sa volonté de maintenir une production locale.

Actuellement, le bas niveau des prix et une politique agricole incitatrice conduisent les producteurs à privilégier les mesures écologiques plus rémunératrices que la production de denrées alimentaires. L'attractivité de la production vivrière est fragilisée par la concurrence internationale ainsi que par les contraintes réglementaires et administratives des politiques agricoles successives. Les conditions-cadres doivent permettre d'assurer la pérennité de la production agricole sur le canton.

Une **appréciation nouvelle** des risques est apparue avec une présence renforcée de la sécurité du consommateur introduite dans le nouveau droit alimentaire suisse. Ainsi, la question de l'utilisation d'intrants se pose dans la perspective de la protection de l'environnement mais aussi des responsabilités vis-à-vis de l'utilisateur final. Le recours aux intrants est toutefois nécessaire afin de protéger les cultures et assurer une

production conforme aux diverses attentes. Leur utilisation est encadrée et soumise à des évolutions constantes. A cet égard, l'appréciation des risques doit aussi tenir compte des effets du changement climatique observé ces dernières années. Ils accentuent les risques pour les cultures (installation de nouveaux ravageurs, augmentation des accidents climatiques tels que gel, grêle, inondation/sécheresse,...). Une stratégie concertée est nécessaire.

Favoriser la production indigène de produits diversifiés et leurs débouchés permet d'assurer l'approvisionnement régional et ce faisant, de limiter le recours aux importations dont les effets indésirables liés au transport sont avérés. Des produits locaux de qualité, respectant les saisonnalités et les normes environnementales sont des atouts majeurs pour un approvisionnement sûr, sain et durable. Nombre de co-produits alimentaires peuvent être limités et recyclés par les différentes filières agricoles locales. Pourtant, les dépenses des ménages suisses consacrées à l'alimentation sont faibles en comparaison européenne: 6,4% en 2014³ contre 20,4% en France⁴ et la situation géographique facilite le tourisme d'achat. La mise en oeuvre de l'article 104a "Sécurité alimentaire" de la Constitution suisse dépendra de l'engagement de tous les acteurs du marché y compris les consommateurs.

Une production vivrière locale durable doit être une priorité pour les responsables publics et privés. Pour être prospère et assurer sa pérennité, les producteurs doivent pouvoir compter sur des revenus rémunérateurs.

Mesure 1	Augmenter l'attractivité de la production vivrière (pour les producteurs). ▶ Œuvrer en faveur d'une politique agricole fédérale cohérente avec le maintien d'une production indigène forte; ▶ Assurer des conditions-cadres permettant une production vivrière rémunératrice (PA); ▶ Réduire la charge administrative et favoriser la flexibilité des exploitations.
Mesure 2	Assurer la protection des cultures en tenant compte des nouveaux risques. ▶ Favoriser les techniques visant à limiter le recours aux ressources et aux intrants; ▶ Miser sur la complémentarité des modes de production.
Mesure 3	S'adapter aux conséquences du changement climatique. ▶ Mettre en œuvre une stratégie de gestion des nouveaux risques liés aux accidents climatiques (gel, sécheresse, inondation, tempête); ▶ Consolider le dispositif de lutte contre les organismes nuisibles émergents.
Mesure 4	Favoriser des débouchés diversifiés pour les produits agricoles locaux. ▶ Augmenter la connaissance des marchés (veille, observatoire); ▶ Développer des offres différenciées destinées à tous les segments de marchés ; ▶ Renforcer les stratégies orientées vers le marché local (grande distribution, vente directe, niche); ▶ Etudier les possibilités de contractualisation; ▶ Développer la marque GRTA et son cahier des charges; ▶ Viser une répartition équitable de la valeur ajoutée; ▶ Faciliter le développement d'innovations commerciales; ▶ Etudier l'opportunité de la création d'un fond régional pour le soutien des initiatives collectives de mise en marché (circuits courts); ▶ Elaborer une feuille de route intégrant tous les acteurs de la chaîne de valeur.

Tension : paradoxe de la politique agricole qui vise à la fois "plus de concurrence internationale, mais aussi plus de normes (sociales, territoriales, fiscales, environnementales) et moins de soutiens"

Politiques publiques concernées :

Formation
 Action sociale
 Environnement, agriculture
 Santé
 Economie

ENONCÉ N°2

Objectif	L'agriculture genevoise est un atout économique et social
	Assurer le maintien de revenus rémunérateurs, d'emplois diversifiés, de filières durables et attractives.

Outre la valeur de sa production et les emplois directs qu'elle procure, l'agriculture génère des places de travail et de la valeur ajoutée en amont et en aval du secteur (emplois publics et privés - recherche, formation, conseil - logistique, distribution, services). **L'agriculture est un partenaire économique et social.** Nombre d'emplois directs et indirects.

Sans surprise, cette branche économique est fragilisée par une concurrence tant nationale qu'internationale. Les conditions sociales appliquées à Genève par exemple (taux et salaire horaires) figurent parmi les plus avancées de Suisse, occasionnant une distorsion de concurrence fortement perçue dans certaines activités (cultures maraîchères notamment). Les conditions d'accès aux ressources (eau, énergie et sol) et leur coût sont aussi sources de distorsion. De manière générale, les facteurs de production dans un canton fortement densifié sont plus coûteux qu'ailleurs en Suisse ou que dans la zone transfrontalière. Pour maintenir une agriculture durable sur le canton, **la compétitivité des filières doit être assurée.**

Les conditions d'accès au marché sont déterminées par les acteurs de la distribution. **L'intégration verticale** dans certaines filières (production - transformation - distribution/valorisation) permettrait de contrôler davantage la chaîne de valeur. Des **contrats de filière** fondés sur des engagements réciproques entre les différents partenaires doivent renforcer une production locale pérenne.

Les évolutions récentes de la société ont fait émerger, parmi la nouvelle génération d'agriculteurs, **d'autres formes d'organisation du travail.** D'un modèle essentiellement basé sur la famille paysanne, protégé notamment par le droit foncier rural, de nouveaux modèles ou formes juridiques pour les exploitations agricoles apparaissent. La politique agricole fédérale tend à s'adapter au fait qu'il n'y a plus qu'un seul modèle, mais des modèles d'agriculture (structures, formes juridiques) impulsés d'une part par la relève au sein des familles paysannes qui aspire à un autre rythme, mais aussi par des néoruraux qui s'affranchissent naturellement du modèle établi. Permettre la marge de manœuvre nécessaire à ces nouvelles aspirations de la jeune génération est un défi qui nécessitera d'innover sur le plan foncier, structurel et organisationnel.

Acheter les produits de l'agriculture locale garantit au consommateur la fraîcheur et la qualité des aliments; permet d'assurer le maintien d'emplois diversifiés et des conditions sociales dignes aux travailleurs; permet de préserver les paysages, de limiter les transports et de maîtriser l'impact sur l'environnement (recours aux énergies propres, limitation et choix des intrants, traçabilité).

Le maintien d'une agriculture locale est une responsabilité collective de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur, du producteur au consommateur.

Mesure 1	Maintenir la compétitivité des exploitations, tant au niveau régional que national. ▶ Harmoniser des conditions-cadres applicables au niveau national (harmonisation du coût de la main-d'œuvre , approvisionnement en énergie et en eau, réglementations, fiscalité); ▶ Lutter contre les lourdeurs administratives et réduire les contradictions entre les normes; ▶ Maintenir et développer de manière équilibrée les relations transfrontalières (zone franche); ▶ Faciliter l'accès aux outils de financements de la Confédération.
Mesure 2	Accompagner le développement de filières intégrées. ▶ Développer une vision stratégique intégrée entre les différents agents économiques; ▶ Favoriser la mise en réseau d'entreprises partenaires et le développement de contrats filières; ▶ Assurer la complémentarité et la cohérence des actions des acteurs publics et privés.
Mesure 3	Accompagner le développement de nouvelles formes d'organisation du travail. ▶ Développer une stratégie pour faciliter la relève et les installations de jeunes agriculteurs répondant aux besoins des filières et aux exigences de formation; ▶ Favoriser l'évolution des structures et formes juridiques.

Politiques publiques concernées :

Formation

Economie

Emploi

Finance et impôts

Environnement, agriculture

Energie

ENONCÉ N°3

Objectif

L'agriculture genevoise est un partenaire de bien-être et de capital santé

Instaurer une **cohabitation harmonieuse** avec la population, une **compréhension** et un **respect** mutuels.

La multifonctionnalité de l'agriculture intègre l'ensemble des productions marchandes (biens alimentaires) et des prestations non marchandes fournies par l'agriculture (conservation des ressources, entretien de paysages ouverts, occupation décentralisée du territoire, bien-être des animaux). Ce principe est inscrit dans la Constitution suisse et revêt une portée plus que symbolique. Il concerne l'entier du système, du champ à l'assiette et intègre les professionnels (producteurs, transformateurs, distributeurs), les consommateurs et le politique.

La zone agricole offre plus qu'un outil de production. Par sa multifonctionnalité, elle garantit un espace de vie de haute qualité permettant à la population citadine de se ressourcer et de maintenir son capital santé. L'augmentation des usagers réguliers pratiquant la balade ou le sport (jogging, VTT, vélo, équitation,...) dans les espaces ouverts dédiés à l'agriculture témoigne des besoins en la matière. La multifonctionnalité de l'agriculture montre là son expression la plus concrète. Conjuguer l'utilisation de ce territoire pour la production de biens alimentaires et pour les activités de bien-être des citoyens offre des opportunités et génère des risques.

Des opportunités car c'est un cadre idéal pour favoriser les comportements qui influencent positivement la santé: pratique d'une activité physique régulière, détente, relaxation, alimentation saine et de saison. Les exploitations du canton accueillent

déjà de nombreux visiteurs et contribuent pleinement à cette mission (accueil à la ferme, l'Ecole à la ferme, dégustations, animations à la ferme).

Des risques car cette multifonctionnalité suppose une cohabitation harmonieuse, qui ne mette pas en danger les usagers ni les productions agricoles (respect des cultures, lutte contre le littering, le vol, comportements dangereux en lien avec les travaux agricoles, respect des travailleurs et des exigences de production comme les horaires par exemple...).

La proximité d'une zone fortement densifiée est un atout pour la commercialisation des produits. Elle oblige en retour une bonne compréhension des attentes du public. La compréhension par le public des impératifs de la production de denrées alimentaires et de l'élevage doit être améliorée. Elle favorisera un comportement approprié dans l'environnement agricole. Le rôle des familles paysannes dans la promotion de ces valeurs est déterminant et doit être reconnu. Leur exemplarité contribue à l'image positive de la production agricole.

Pouvoir compter sur des producteurs consciencieux suppose de respecter leur travail. Réciproquement, le développement de débouchés locaux suppose savoir s'adapter aux attentes et demandes du public/consommateur.

Mesure 1	Sensibiliser la population aux impératifs de l'agriculture. ► Favoriser la connaissance des écosystèmes agricoles et les possibilités de les découvrir (développement de collaborations entre exploitations, de programmes de sensibilisation à dispenser par les producteurs ou les fermes urbaines,...); ► Sensibiliser les enseignants du primaire aux atouts d'une agriculture de proximité; ► Coordonner les acteurs des activités plein air dans la zone agricole de manière à assurer l'intégrité des cultures, des animaux et des travailleurs.
Mesure 2	Sensibiliser les producteurs aux préoccupations des consommateurs. ► Veiller à une cohérence entre le discours affiché (qualité des produits) et les pratiques (comportement, modes de production) tout au long de la chaîne de valeur.
Mesure 3	Valoriser le potentiel "santé" offert par le territoire agricole et ses produits. ► Elaborer, en collaboration avec les parties prenantes, des projets santé-alimentation " bien-être/activités plein-air/alimentation" en lien avec l'offre de produits locaux. ► Favoriser l'accès de tous aux produits de l'agriculture locale, saine, sûre et de qualité (notamment en misant sur la restauration collective).

Tension :

utilisation de l'espace agricole privé à des fins de production
<-> à des fins de loisirs

Politiques publiques concernées :

Formation
Mobilité
Personnes âgées
Santé
Environnement, agriculture
Culture, sports et loisirs

ENONCÉ N°4

Objectif	L'agriculture genevoise est
	actrice de la protection des ressources et des écosystèmes
	Maintenir et développer une production de proximité respectueuse de l'environnement afin d'améliorer notre empreinte écologique globale.

Sol. Les surfaces nécessaires à la production vivrière diminuent. Préserver le sol, en tant que ressource non renouvelable est une condition impérative au maintien des filières agricoles. Le sol assure en outre des services écosystémiques indispensables: production végétale, régulation du climat, contrôle de la pollution, préservation de la biodiversité végétale et animale. Ces fonctions sont, à des degrés divers, dépendantes de l'activité des organismes vivants du sol. Toutes les perturbations exercées par les remaniements, les apports de matériaux exogènes ou d'autres travaux similaires peuvent conduire à des dégradations des fonctions écosystémiques qui ont mis des millénaires à se développer. La préservation tant quantitative que qualitative du sol par un travail respectueux, la mise en œuvre de techniques visant l'amélioration de sa structure et l'augmentation de sa vitalité (teneur en humus, biomasse microbienne, biodiversité) est indispensable. Ce constat devrait conduire à attribuer aux sols agricoles le même degré de protection que celui accordé à la forêt. La mise en œuvre de la densification en est le corollaire.

Energie. Le recours à l'électricité et aux carburants fossiles a supplanté la production d'énergie fournie par l'activité paysanne jusqu'à la fin du 20^e siècle (bois de chauffage). Les nouvelles technologies (photovoltaïque, biogaz, éolien) permettent un retour à une production décentralisée. Cette transition peut être privilégiée sans porter atteinte à la sécurité alimentaire. En Suisse, le potentiel de production électrique en agriculture est estimé à 2'100 GWh/an d'ici à 2030⁵. A Genève, il concerne surtout le photovoltaïque mais n'est pas dénué de risques (prix et conditions de rentabilité). Le biogaz de l'agriculture genevoise représente 3,5 MWh/an. Il est produit à partir de 15 tonnes de déchets végétaux, 90% d'origine agricole. Des mesures cantonales doivent permettre de viser une plus grande autonomie énergétique pour les activités agricoles.

Eau. Les changements climatiques engendrent de nouveaux risques comme l'émergence d'événements climatiques intenses (épisodes répétés de sécheresse marquée, fortes précipitations, orages de grêle,...). Faire face à l'augmentation des besoins en irrigation suppose investir dans une gestion optimisée de l'eau afin d'en préserver les quantités et la qualité. Il convient d'assurer des pratiques agricoles conformes au maintien des plus hauts standards (réduction des dérives, ruissellements, effluents) par la poursuite des efforts déjà engagés (bandes herbeuses le long de cours d'eau, station de lavage des machines agricoles) et le développement de nouvelles approches. La quantité et la qualité de l'eau doit être garantie pour tous.

Biodiversité et environnement. Parmi ses multiples fonctions, la zone agricole assure la préservation d'une riche biodiversité. Haies vives, bosquets, surface de promotion de la biodiversité (SPB), offrent des refuges répartis sur tout le canton pour la faune et la flore au sein de l'écosystème agricole. Des réseaux agro-environnementaux (RAE), mis en place avant les dispositions fédérales en la matière, ont permis de conserver et d'améliorer la biodiversité à Genève. L'agriculture en bénéficie directement, ces refuges assurant un réservoir d'auxiliaires utiles à la production (lutte biologique contre certains ravageurs). Un équilibre doit pour autant être assuré entre l'utilisation du sol à des fins de production et celle en faveur de la biodiversité. Dans cette optique, l'évolution des pratiques agricoles doit pouvoir profiter de recherches scientifiques et techniques éprouvées afin d'améliorer durablement la qualité et donc la richesse de la biodiversité. Pratiques agronomiques et vulgarisation

Pour assurer la durabilité sur le plan environnemental et protéger les ressources efficacement, une prise en considération de l'ensemble des facteurs de production doit prévaloir. Cela suppose la mise à niveau des connaissances et la disponibilité d'une vulgarisation agricole efficace et pertinente.

Mesure 1	Assurer l'intégrité de l'outil de travail agricole.
	▶ Assurer au sol agricole la même protection que celle dont jouit la forêt; ▶ Maintenir ad minima un capital SAU de 10'000 ha et des SDA de 8'400 ha; ▶ Développer les modes de cultures/les techniques préservant la nature, la structure et la biologie du sol Impliquer tous les acteurs de la chaîne concernés par la fertilité des sols (GESDEC notamment); ▶ Désamorcer les champs de tension entre différents utilisateurs du territoire (logement, industrie, infrastructure); ▶ Promouvoir et participer à une planification de l'espace rural à l'échelle cantonale et communale.

Mesure 2	Favoriser une utilisation efficiente des ressources. ▶ Assurer un accès à l'eau (prix/quantité) adapté aux besoins des productions agricoles ; ▶ Accompagner (appui/conseils) une gestion optimisée de l'eau en agriculture ; ▶ Améliorer le taux de valorisation des déchets et lutter contre le gaspillage alimentaire ; ▶ Renforcer les stratégies en faveur d'élevage à base d'herbages ; ▶ Diminuer les risques de pollution des cours d'eau ; ▶ Développer les pratiques favorisant la richesse et la qualité de la biodiversité.
Mesure 3	Améliorer les connaissances et les pratiques agronomiques. ▶ Renforcer la formation des professionnels ; ▶ Mettre en oeuvre des techniques pour réduire la présence de résidus ; ▶ Soutenir la recherche de solutions visant à limiter les intrants (modes de production) ; ▶ Soutenir la recherche de nouvelles variétés adaptées (résistance aux maladies/ravageurs, qualité nutritionnelle, diversité génétique) ; ▶ Stimuler le développement d'innovations technologiques (agriculture 4.0).
Mesure 4	Assurer le transfert de connaissances et la vulgarisation. ▶ Renforcer les moyens et les partenariats en faveur de la recherche et de la formation ; ▶ Assurer une vulgarisation agricole adaptée aux différents modes de production et aux nouvelles techniques.
Mesure 5	Renforcer la présence d'énergie renouvelable d'origine agricole sur le marché. ▶ Développer une planification énergétique cantonale du secteur agricole ; ▶ Faciliter l'implantation d'installations photovoltaïques dans les exploitations pour viser l'autosuffisance ; ▶ Accompagner et faciliter l'implantation de centrales biogaz agricoles sur le canton ; ▶ Encourager le regroupement de producteurs d'électricité proches de l'agriculture et assurer un accompagnement pour la commercialisation (opérationnel, administration, finance).
Mesure 6	Optimiser l'impact des infrastructures agricoles. ▶ Lutter contre l'utilisation inappropriée des sols agricoles et contre le mitage du territoire ; ▶ Adapter les conditions-cadres pour faciliter le développement d'infrastructures agricoles d'importance ; ▶ Enclencher une réflexion pour la mise œuvre d'une charte visant à minimiser l'impact des constructions agricoles sur la zone de production.

Tension :

Augmentation des besoins en eau (changements climatiques)
/ volonté de réduire sa consommation

Emergence de nouveaux ravageurs/maladies (mobilité, climat)
/ limitation des intrants, rejet des phytos

Augmentation des besoins R&D coordonnés à l'échelle nationale
/ affaiblissement d'Agroscope

Politiques publiques concernées :

Formation

Environnement, agriculture

Aménagement et logement

Sécurité et population

Mobilité

Economie

Finance et impôts

Energie

ENONCÉ N°5

Objectif

L'agriculture genevoise est diversifiée et innovante

Valoriser la diversité des produits, des modes de production et des canaux de distribution.

Genève démontre un potentiel de diversification, tant au niveau de la production que de la transformation, attesté par de nombreuses initiatives récentes couronnées de succès (huileries, brasseries, malterie, céréales soufflées, fruits secs, légumes et soupes prêtes à manger, tofu de soja, fruits séchés, herbes aromatiques...). Le dynamisme des agriculteurs et leur adaptation au changement de paradigme sont réjouissants. Ce potentiel doit être encouragé et les projets accompagnés de mesures assurant leur pérennité (adéquation offre/demande). Offrir une gamme élargie de denrées alimentaires et de services adaptés à l'évolution des impératifs environnementaux et sociaux suppose d'investir dans l'innovation.

Des innovations peuvent être développées à tous les échelons de la chaîne de valeur (production, transformation, distribution, consommation). Si les étapes de production et de transformation concernent les filières, les conditions de distribution et de consommation relèvent de l'organisation du marché. De nouveaux modèles doivent pouvoir émerger afin de rapprocher le consommateur du producteur. Les débouchés locaux, complémentaires aux canaux existants (grande distribution, HORECA mais aussi vente directe, contractualisation, circuits-courts) doivent être facilités et coordonnés; la visibilité et l'accessibilité de cette offre améliorée et encouragée.

La diversité concerne aussi les modes de production (hors-sol, plein champ, ...) et les cahiers de charges (production intégrée, bio, biodynamique, agriculture de conservation, ...). Ces différentes approches sont des réponses complémentaires. Elles font partie d'une agriculture plurielle, contemporaine, qui doit garder comme objectif commun la production de biens alimentaires de qualité, en quantité suffisante et à des prix accessibles au plus grand nombre.

Pour assurer ces développements, la recherche agronomique et agroalimentaire apporte des réponses pratiques aux besoins de la production et de la transformation. Des approches sectorielles doivent être privilégiées pour tenir compte des spécificités des filières.

Un accompagnement favorisant les collaborations et le transfert de connaissance est indispensable.

A terme, les efforts de diversification et d'innovation doivent conduire à une meilleure répartition de la valeur au sein de la filière et assurer au producteur un revenu permettant des développements futurs.

Mesure 1	Développer une stratégie de l'innovation. ► Elaborer une feuille de route définissant les engagements de tous les partenaires: filières, distributeurs, consommateurs, Etat; ► Favoriser les projets collectifs, volontaires et interentreprises.
Mesure 2	Faciliter l'accès aux produits et services de l'agriculture locale. ► Développer des canaux de distribution innovants, complémentaires aux canaux existants (e-commerce, points relais,...) en phase avec les nouveaux modes de consommation; ► Valoriser les complémentarités des modes de production et de commercialisation; ► Mettre en réseau les fermes pratiquant la vente directe et coordonner l'offre.
Mesure 3	Promouvoir les aides à l'innovation. ► Identifier et promouvoir les aides à l'innovation (politique agricole, économique, formation, public & privé); ► Stimuler le développement d'innovations technologiques telles que l'agriculture de précision ou la numérisation.
Mesure 4	Prévoir des zones agricoles dédiées à la transformation des produits. ► Adapter les périmètres de zones agricoles spéciales aux besoins de la profession; ► Etudier la mise en place d'une zone d'activité spécifique aux installations agricoles genevoises.

Politiques publiques concernées:

Environnement, agriculture

Economie

Santé

ENONCÉ N°6

Objectif

L'agriculture genevoise est appréciée et reconnue

Valoriser la production agricole locale comme composante prioritaire de notre alimentation.

Une baisse constante du nombre d'exploitations agricoles en Suisse est observée depuis les années 50. Dès les années 2000, elle touche surtout les petites exploitations (< 10ha). Avec un taux d'environ 2% par an, cette diminution est considérée comme "socialement supportable" par l'Office fédéral de l'agriculture. En pratique, elle est vécue comme une "mort lente des paysans". Ce changement structurel fondamental aura modifié durablement le paysage et éloigné les consommateurs de la réalité paysanne.

Pourtant, le lien historique entre le peuple suisse et son agriculture reste fort. La population l'a récemment démontré à l'occasion de plusieurs scrutins fédéraux. La conscience du rôle de l'agriculture locale et paysanne en tant que pilier de notre alimentation est une préoccupation contemporaine partagée. Elle fait écho aux dérives des systèmes de production intensifs à l'origine des scandales sanitaires et environnementaux observés depuis trente ans. Maladie de la vache-folle, lasagnes à la viande de cheval, poulets en batterie, œufs au fipronil ou encore désastres environnementaux conséquents à la surexploitation des terres font rejaillir l'importance d'une production maîtrisée, garante de traçabilité et viable pour tous.

Les revendications des consommateurs en termes d'environnement, d'éthique et de transparence vont en s'amplifiant. Elles sont nourries par les stigmatisations médiatiques vis-à-vis de certains modes de production et leur conséquence sur les sols ou la destruction des écosystèmes. Les exemples, souvent tirés de situations internationales éloignées des réalités suisses et locales, contribuent à créer le doute et la suspicion sur les

pratiques de l'agriculture indigène et débouchent sur des réactions de rejets d'une agriculture dite "traditionnelle" (produits chimiques, techniques industrielles notamment). Des nouvelles tendances (véganisme, antispécisme) sont largement médiatisées. Enfin, les enjeux climatiques et démographiques renforcent les incertitudes conduisant à des mouvements de replis.

Pour toutes ces raisons, l'agriculture figure parmi les enjeux du futur. La population l'a confirmé par son soutien à la sécurité alimentaire (votation du 24 septembre 2017). Dans un canton très urbanisé, l'agriculture locale est un atout pour promouvoir une alimentation équilibrée et contribuer ainsi aux efforts de prévention contre les maladies non-transmissibles (obésité, diabète,...).

L'école à la ferme favorise la sensibilisation des enfants par des activités ludiques. Des projets tels **les fermes urbaines** peuvent servir de vecteur d'appropriation et contribuer à sensibiliser les citoyens aux impératifs de la production agricole tout en favorisant les liens sociaux. Ces projets doivent toutefois veiller à véhiculer une image cohérente de la réalité agricole et s'inscrire dans une démarche coordonnée entre producteurs et animateurs. Elle suppose de fédérer toutes les parties prenantes autour d'une communication commune et objective.

La connaissance sur les pratiques et les métabolismes de l'agriculture doit renforcer la compréhension et l'adhésion. Une information objective et partagée tout au long de la chaîne de valeur doit conduire à la responsabilisation de tous les acteurs.

Mesure 1	Instaurer une stratégie de communication cantonale, coordonnée privés-publics. ▶ Mettre en place un groupe de pilotage "communication"; ▶ Consolider une stratégie de communication commune et coordonnée (Etat, filières, associations professionnelles); ▶ Instaurer des canaux de diffusion privilégiés; ▶ Favoriser les collaborations transversales (communes, canton, grandes entités indépendantes); ▶ Impliquer les Hautes écoles et les Universités.
Mesure 2	Sensibiliser le public aux produits et services de l'agriculture. ▶ Mettre en œuvre des supports d'information et de plans d'actions pour répondre aux préoccupations de la population (information sur la traçabilité, les modes de production, les intrants, les systèmes de monitoring...); ▶ Développer des activités pédagogiques favorisant l'achat de produits locaux et la reconnaissance des fonctions sociales de l'agriculture (fermes urbaines, agriculture en ville...); ▶ Renforcer la sensibilisation en milieu scolaire.

Politiques publiques concernées:

Formation

Santé

Emploi

Economie

Environnement, agriculture

Finance et impôts

Mobilité

Culture, sports et loisirs

ENONCÉ N°7

Objectif

L'agriculture genevoise est maître de son destin

Assurer une gouvernance cohérente et coordonnée des politiques publiques

Suite aux années de protectionnisme de l'après-guerre permettant l'approvisionnement prioritaire de la population, les années 1970 ont connu les premiers épisodes de surproduction engendrant une phase de limitation des rendements (contingent laitier) et de progression qualitative. Dès les années 1990, suite à la publication du 7^e rapport sur l'agriculture, la politique agricole se tourne résolument vers l'environnement et le marché. La réponse à ce nouveau paradigme se traduit par le développement de recherches pionnières en matière de durabilité, accompagnées de mesures financières "vertes" incitatives. Cette politique a permis, très tôt comparativement aux autres pays d'Europe, à favoriser les méthodes préventives et biotechnologiques (production intégrée).

Parallèlement, l'ouverture aux marchés internationaux puis globaux conditionne progressivement l'augmentation des exigences de qualité (0 défaut), de disponibilité (toute l'année) et de prix (toujours plus bas) jusqu'à en devenir paradoxal. Les produits doivent désormais être irréprochables sur le plan visuel, nutritif, organoleptique, environnemental et social mais rester disponibles toute l'année au plus bas prix.

L'agriculture devient l'objet d'attentes multiples, parfois contradictoires ou en décalage avec la réalité pratique. Le

producteur constitue le premier maillon d'une chaîne qui concerne tous les secteurs (économie, aménagement du territoire, environnement, santé, formation notamment).

De surcroît, en raison de la nature très émotionnelle des productions dont elle a la charge, et le territoire qu'elle occupe, chacun se voit désormais un lien avec l'agriculture et un droit envers ses acteurs. Il n'est donc pas étonnant de voir apparaître l'agriculture dans différentes politiques publiques. Un langage commun et convergent entre les différentes politiques publiques doit être garanti. Car en effet, pour assurer sa pérennité, les acteurs de l'agriculture doivent pouvoir reposer leurs actions sur des objectifs réalistes, partagés et stables dans le temps.

Assurer la cohérence entre les attentes des différentes politiques publiques envers l'agriculture nécessite une gouvernance coordonnée. Un pilotage rigoureux et centralisé à l'échelle cantonale doit être mis en oeuvre afin d'éviter des conflits d'objectifs et faire émerger un langage commun. Cette tâche doit incomber au service en charge de l'agriculture. Seule une vision partagée, portée par l'ensemble des acteurs, suscitera une mobilisation sur la durée.

Mesure 1	Se réappropriier le leadership des thèmes agricoles dans les politiques publiques. ► Développer les collaborations interdisciplinaires tout en assurant la cohérence entre les objectifs affichés des différentes politiques publiques vis-à-vis de l'agriculture; ► Intégrer les parties prenantes dans l'élaboration de mesures coordonnées et leur planification; ► Elaborer une feuille de route pour leur mise en oeuvre et assurer leur suivi.
Mesure 2	Renforcer les structures interprofessionnelles et les outils de pilotage. ► Etablir des statistiques cantonales annuelles consolidées; ► Assurer le suivi de tableaux de bords de l'agriculture (veille permanente, dynamique et interdisciplinaire); ► Réaliser une véritable prospective "Agriculture à l'horizon 2050" accompagnée par des professionnels.
Mesure 3	Adapter les bases légales et réglementaires. ► Assurer une gouvernance centralisée de toutes les questions agricoles traitées actuellement dans les différents départements et administrations; ► Ancrer dans les différentes bases légales la contribution de la production agricole locale en faveur du développement durable; ► Faire évoluer la composition et les missions attribuées aux Commissions officielles traitant d'agriculture (Commission de promotion en particulier).
Mesure 4	Assurer une planification optimale de l'utilisation de l'espace rural. ► Promouvoir et participer aux démarches visant à une planification de l'espace rural à l'échelle cantonale et communale.

Tension :

Tendance des politiques publiques à élargir leurs champs d'action (transversalité) et se considérer "universelles" (approche généraliste) <-> thématiques fortement spécialisées nécessitant un haut niveau de connaissances et compétences (besoin très spécifiques).

Politiques publiques concernées :

Formation
Santé
Emploi
Economie
Environnement, agriculture
Finance et impôts
Mobilité
Culture, sports et loisirs

CONCLUSION ET PERSPECTIVES



Agriculture 2030 est une première étape. En réunissant en un document les constats, les préoccupations et attentes de toutes les filières ainsi que les orientations stratégiques souhaitées, cette réflexion doit permettre de contribuer à une meilleure prise en considération des enjeux respectifs et faciliter la coordination entre les acteurs privés et publics.

Proposer une vision stratégique dans la perspective des attentes sociétales tout en intégrant des objectifs touchant les professionnels est une approche délicate. Elle reflète toutefois la complexité de la réalité agricole : une activité économique assurée par des privés devant répondre aux attentes sociétales et du marché, des règles de production strictes imposées par des politiques publiques et un cadre juridique toujours plus vaste et complexe.

L'agriculture est un atout pour Genève. Elle est garante d'une qualité de vie inégalée. La population y est attachée mais pas à n'importe quel prix. Pour répondre à ses attentes, de nombreuses innovations ont vu le jour ces dernières années grâce à l'investissement de professionnels dynamiques et entrepreneurs.

L'enjeu de cette prochaine décennie sera de maintenir le dynamisme et assurer la pérennité des activités agricoles sur le territoire genevois. Agriculture 2030 y contribue en réunissant un ensemble de propositions partagées et qui devront trouver leur place dans les stratégies des parties prenantes.

L'adhésion des acteurs privés et publics est nécessaire pour porter une vision commune et la promouvoir multilatéralement.



Agriculture urbaine: l'agriculture portée par des agriculteurs qui produisent des denrées alimentaires au sein du milieu urbain à des fins commerciales et professionnelles.

Décision stratégique: engage les orientations stratégiques de l'entreprise, le plus souvent, de manière unique et irréversible. Pour être stratégique, la décision revêt une prise de risque.

Mission: raison d'être de l'entreprise (considérée ici en tant que groupe de personnes réunies autour d'un projet commun), aspiration suprême qu'elle tente continuellement d'atteindre. Base de la stratégie d'entreprise.

Objectif stratégique: but fixé en fonction d'une finalité déterminée (la vision), des ressources à disposition et de l'environnement. L'objectif stratégique engage l'orientation générale de l'entreprise/collectivité. Pour être qualifié de stratégique, le but à atteindre est généralement fixé à une échéance de plus de 2 ans. Il peut être quantitatif ou qualitatif.

Stratégie de l'entreprise: ensemble de décisions conduisant à augmenter la valeur de l'entreprise (généralement financière) ou sa rentabilité.

Surface agricole utile (SAU): surface cultivée par l'agriculture genevoise. La SAU correspond à l'ensemble des surfaces cultivées de façon permanente par les exploitants résidents à Genève, que ceux-ci perçoivent ou non des contributions. Une partie de cette SAU genevoise est située hors du canton (en France ou dans le canton de Vaud). A contrario, les surfaces situées sur le territoire genevois mais cultivées par des non résidents dans notre canton ne font pas partie de la SAU genevoise. Les zones d'estivages (alpages) ne font pas partie de la SAU.

Surface d'assolement (SDA): surface à préserver pour garantir un potentiel productif au niveau national. Pour être considéré en tant que tel, le sol doit être de bonne qualité (critères définis) et labourable en tout temps. Il ne doit pas être forcément cultivé. C'est ainsi que peuvent figurer parmi les surfaces d'assolement certains parcs urbains et les terrains de football situés sur des sols naturels. La Confédération a adopté en 1992 un plan sectoriel des surfaces d'assolement. Chaque canton s'est vu attribuer un quota minimum de surface à préserver. Pour Genève, ce quota a été fixé à 8'400 hectares.

Vision stratégique: image globale de ce que souhaite devenir une collectivité au terme d'un horizon de planification préalablement retenu. La vision stratégique est élaborée en amont et guide les décisions tout au long de la période. Elle est utilisée à l'interne (à l'attention des collaborateurs) et à l'externe. Clairement énoncée, la vision stratégique permet de définir où l'on souhaite aller; de communiquer clairement ce que l'on souhaite atteindre; de mobiliser et motiver les gens à suivre cette orientation. Il n'y a pas a priori de bonne ou de mauvaise vision. Il revient à ses artisans d'en définir les formes et la portée mais la collectivité doit pouvoir se retrouver dans son/ses énoncés.

Zone agricole spéciale ZAS: périmètres dans lesquels il est possible de construire de grands projets agricoles (< 5'000 m²) non tributaires du sol (notamment les grandes serres maraîchères et les grandes étables pour bétail). Ce type de projet doit faire l'objet d'une procédure préalable de planification ou plan localisé agricole (PLA). A Genève, les périmètres dans lesquels les PLA doivent prendre place ont été définis. Ce sont les zones agricoles spéciales. Dans les autres cantons, il n'y a pas de ZAS. Ce sont des périmètres d'exclusion (là où il n'est pas possible de proposer des PLA) qui ont été déterminés.

Zones franches: fruit de l'histoire (les premières zones franches datent de 1815), Genève est aujourd'hui entourée de deux zones franches: celle de l'Ain (Pays de Gex) et celle de la Haute-Savoie. Les producteurs français situés dans ces zones peuvent exporter leur production agricole en franchise de douane selon des quotas prédéterminés. Les produits issus des zones franches peuvent bénéficier du label Swissness.

Zone limitrophe étrangère: les agriculteurs genevois annoncent cultiver un peu plus de 1'200 hectares de cultures en France voisine, dont une centaine d'hectares de vigne. Ces surfaces sont situées dans la zone limitrophe étrangère régie par la loi fédérale sur les douanes et plus communément appelée "zone des 10 kilomètres". Ces zones peuvent bénéficier des paiements directs suisses et les récoltes peuvent être importées en Suisse selon des règles spécifiques, notamment en ce qui concerne les franchises de douane. Les éventuelles surfaces agricoles situées hors zone limitrophe étrangère et cultivées par des exploitants suisses ne sont pas référencées car elles ne concernent pas la législation suisse.

NOTES ET RÉFÉRENCES

¹ Rapport Agridea, 2016 p 37 ss

² Dès 1996, une définition de la Sécurité alimentaire est adoptée par les Etats à l'occasion du Sommet mondial de l'alimentation à Rome. La Sécurité alimentaire, selon la définition classique, intègre quatre dimensions:

1. accès (capacité de produire ou d'acheter sa nourriture et donc de disposer des moyens suffisants pour le faire)
2. disponibilité (quantités suffisantes d'aliments, qu'ils proviennent de la production intérieure, de stocks, d'importations ou d'aides);
3. qualité des aliments et des régimes alimentaires (points de vue nutritionnel, sanitaire, mais aussi socioculturel);
4. stabilité (des capacités d'accès et donc des prix et du pouvoir d'achat, des disponibilités et de la qualité des aliments et des régimes alimentaires).

³ Enquête sur le budget des ménages, 2012–2014, Office fédéral de la statistique.

⁴ Cinquante ans de consommation alimentaire, 2015, INSEE. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1379769#tableau-figure1>

⁵ www.agrocleantech.ch

IMPRESSUM

Editeur

AgriGenève, Rue des Sablières 15, 1242 Satigny

info@agrigeneve.ch - www.agrigeneve.ch

Avec le soutien du Département du Territoire de la République
et canton de Genève, Office cantonal de l'agriculture
et de la nature (OCAN)

Direction et coordination du projet

Comité de pilotage:

AgriGenève: Marc Favre, Simone de Montmollin,

Georges Vuillod, François Erard

Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN):

Emmanuel Ansaldi, Alain Bidaux

Rédaction et consultation:

Simone de Montmollin

Relecture:

Valérie Garcia

Conception graphique:

Léonie Cocquio Design

Crédits photographiques:

Genève Terroir

Impression:

à compléter

Distribution: en collaboration avec l'Office cantonal de
l'agriculture et de la nature (OCAN)

Téléchargement de cette publication sur www.agrigeneve.ch

© 2020 AgriGenève

